

Exemplaire destiné à la mise à disposition
du public, limité à la partie technique de
l'aménagement conformément aux
dispositions de l'article D. 212-6 du code
forestier.

F O R E T C O M M U N A L E
D E
R I M B A C H p r è s G U E B W I L L E R

253 ha 49 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2 0 1 0 - 2 0 2 9

1 ère série : 175,22 ha
2 ème série : 78,27 ha

Futaie régulière et irrégulière – Production
Futaie irrégulière et transitoirement régulière – Série d'intérêt
écologique particulier

Altitude

Supérieure 1240 m
Moyenne 860 m
Inférieure 480 m

Essences principales

(% en surface terrière en début
d'aménagement sauf non pré comptables en
surface couverte)

Sapin	:	27,6 %
Epicéa	:	20,5 %
Mélèze d'Europe	:	2,8 %
Douglas	:	1,9 %
Hêtre	:	28,8 %
Chêne sessile	:	9,7 %
Erable sycomore	:	3,1 %
Autres feuillus	:	5,2 %
Vides	:	0,4 %



Préfecture de la Région Alsace

Département du Haut-Rhin

Forêt de RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

Contenance : 253,49 ha

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté d'Aménagement Forestier n° 35/2009

Révision d'aménagement forestier

2010-2029

Le Préfet de la Région Alsace

- Vu** les articles L-143-1 et R-143-1 du Code Forestier,
 - Vu** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 1986 réglant l'aménagement de la forêt de RIMBACH-PRES-GUEBWILLER,
 - Vu** le décret n° 97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le Code Forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1^{er} et 19,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2009 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François QUERE, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,
 - Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de RIMBACH-PRES-GUEBWILLER en date du 28 janvier 2009, déposée à la Sous-Préfecture de Guebwiller le 13 février 2009, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,
 - Vu** le projet d'aménagement de la forêt de RIMBACH-PRES-GUEBWILLER remis par le Directeur Territorial de l'Office national des forêts au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- Sur** la proposition du Directeur Territorial de l'Office national des forêts,

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan d'aménagement annexé au présent arrêté, la forêt de RIMBACH-PRES-GUEBWILLER, département du Haut-Rhin, d'une contenance de 253,49 ha, est affectée principalement à la production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages ainsi qu'à la préservation de milieux et d'espèces remarquables.

Article 2 : Elle forme 2 séries :

- la première série, affectée à la production, sera traitée en futaie régulière et irrégulière sur 175,22 ha de sapin : 32 %, épicéa : 23,5 %, hêtre : 15,7 %, chêne sessile : 14 %, érable sycomore : 3,2 %, mélèze d'Europe : 2,9 %, douglas : 1,7 %, autres feuillus : 7%.
- la deuxième série, constituera une série d'intérêt écologique particulier sur 78,27 ha traitée en futaie irrégulière et transitoirement régulière de hêtre : 62 %, sapin : 13,6 %, épicéa : 13,5 %, érable sycomore : 3,3 %, mélèze d'Europe : 3,3 %, douglas : 2,7 %, autres feuillus : 1,6 %.

Pendant une durée de 20 ans (2010-2029), les actions à réaliser seront les suivantes :

- pour la première série :
 - régénération de 8,3 ha à l'intérieur d'un groupe de régénération de 20,08 ha,
 - 49,55 ha seront parcourus par des coupes jardinatoires à rotation de 7 à 8 ans,
 - 73,01 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration à rotation de 5 à 8 ans,
 - 2,96 ha de jeunesse feront l'objet de travaux d'entretien nécessaires,
 - 2,15 ha seront reconstitués,
 - 9,56 ha sont laissés en attente,
 - 2,36 ha constitueront un îlot de vieillissement,
 - 14,75 ha constitueront des sites d'intérêt écologique,
 - 0,4 ha constitueront des sites d'intérêt cynégétique,
 - 0,4 ha constitueront des sites d'accueil du public.
- pour la deuxième série :
 - 29,74 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration à rotation de 8 ans,
 - 15,21 ha seront parcourus par des coupes jardinatoires à rotation de 8 ans,
 - 14,78 ha de jeunesse feront l'objet de travaux d'entretien nécessaires,
 - 13,92 ha constitueront des îlots de vieillissement,
 - 2,57 ha en attente resteront sans intervention,
 - 2,05 ha seront reconstitués.

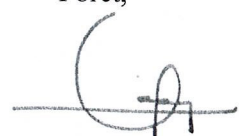
Article 3 : Le Directeur Territorial de l'Office national des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2009

POUR AMPLIATION
Strasbourg le, **27 OCT. 2009**
Pour le DRDAF Le Chef du service
Forêt - Bois - Chasse,


Alain LEFEUVRE

Pour le Préfet de la Région Alsace et
par délégation,
Le Directeur Régional de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de la
Forêt,


Jean-François QUERE

Document ONE

Direction Territoriale Alsace
Agence de Colmar

Département Haut – Rhin
Arrondissement Guebwiller
Canton Guebwiller
Région IFN Vosges cristallines (n°
425)
ORLAM Vosges cristallines (partie
Haut – Rhin)

annexe à
l'arrêté préfectoral
n° 35/2009
du 26 octobre 2009

FORET COMMUNALE

DE

RIMBACH près GUEBWILLER

(92 pages - 14 annexes)

253 ha 49 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2010 - 2029

1^{ère} série : 175,22 ha
2^{ème} série : 78,27 ha

Futaie régulière et irrégulière – Production
Futaie irrégulière et transitoirement régulière – Série d'intérêt
écologique particulier

Altitude

Supérieure 1240 m
Moyenne 860 m
Inférieure 480 m

Essences principales

(% en surface terrière en début
d'aménagement sauf non précomptables
en surface couverte)

Sapin	:	27,6 %
Epicéa	:	20,5 %
Mélèze d'Europe	:	2,8 %
Douglas	:	1,9 %
Hêtre	:	28,8 %
Chêne sessile	:	9,7 %
Erable sycomore	:	3,1 %
Autres feuillus	:	5,2 %
Vides	:	0,4 %

Département
Haut-Rhin
Arrondissement
Guebwiller
.....

COMMUNE DE RIMBACH près Guebwiller

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers
en fonction : 11
Nbre de conseillers
présents :

.....

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2009

Sous la Présidence de M. SCHMUCK André, maire,
Étaient présents MM KUHCK Nicolas, FURSTENBERGER Alain, adjoints au maire,
IRIG Martine, HAMERLA Louise, CAZIER Benoît, WALCH José, BACHELIER Carine,
FLORENTZ Anne-Marie, MARCK Michel excusé est arrivé pour le point III.
Absent excusé : RIFF Eric (procuration à Carine BACHELIER)

III ONF AMENAGEMENT DE LA FORET 2010 – 2029

M. le Maire présente le dossier de l'aménagement de la forêt 2010-2029 étudié par les services de l'ONF.

Vu le projet de révision d'aménagement de la forêt communale pour la période 2010-2029 établi par les services de l'ONF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision d'aménagement de la forêt communale de RIMBACH pour la période 2010 – 2029.

PLAN DE COUPES / DEVIS DES TRAVAUX 2009

Le devis des travaux et plan de coupes pour l'année 2009 sont approuvés à l'unanimité sans observation.

Délibération rendue exécutoire
le 7 février 2009

Document certifié conforme
Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RIMBACH' and '13090'.

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

- **Nom et propriétaire de la forêt :**

Forêt communale de Rimbach, propriété de la commune du même nom.

- **Origine de la forêt . Eléments d'histoire :**

La forêt est constituée de 3 entités distinctes (cf aménagement de 1984) :

- Parties appartenant à la commune depuis des temps immémoriaux : essentiellement les parcelles 1 à 21, pour une surface de 160,56 ha annoncée en 1862 ; par la suite y ont été rajoutés des terrains provenant d'acquisition de forêts privées ou de boisements de pâturages communaux comme indiqué ci-après ;
- En 1959 (arrêté préfectoral de soumission au régime forestier du 10 mars 1959), intégration à la forêt d'une surface de 83,14 ha correspondant aux parcelles 23, 25 à 30, 1pie, 2pie, 18pie et 19pie ;
- En 1962 (arrêté préfectoral de soumission du 30 novembre 1962), intégration à la forêt d'une surface complémentaire de 14,68 ha correspondant aux parcelles 22, 24, 1pie et 18pie. La contenance de la forêt était alors de 258,38 ha. Elle n'a pas connu de modification depuis, hormis la distraction d'une surface de 0,5023 ha en parcelle 22 en 1998.

- **Situation de la forêt :**

Département du **HAUT - RHIN**

Arrondissement de **GUEBWILLER**

Canton de **GUEBWILLER**

Commune de situation : **RIMBACH**

Région IFN de Situation : **VOSGES CRISTALLINES (n° 425)**

- **Désignation de la directive ou de l'orientation locale d'aménagement :**

Orientation Locale d'Aménagement (ORLAM) « Vosges Cristallines – partie Haut – Rhin » approuvée par arrêté ministériel du 22 juin 1992. A celle-ci vont se substituer prochainement les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) en cours d'approbation.

- **Organisation administrative de la gestion :**

La gestion de la forêt est assurée par

L'Office National des Forêts
Agence de Colmar
Unité Territoriale de Guebwiller – Soultz
Triage de Soultz II

0.2. SURFACE DE LA FORET

La surface retenue lors de la dernière révision d'aménagement, en 1984, était de 255,85 ha. En 1998 a été distraite une surface de 0,5023 ha en parcelle 22 (arrêté préfectoral du 19 février 1998).

A l'occasion de la présente révision d'aménagement, nous avons procédé à la digitalisation du plan de la forêt en nous aidant notamment des plans cadastraux numérisés et des orthophotos ; ceci a permis d'établir une correspondance entre le parcellaire forestier et cadastral et de calculer les surfaces en fonction des données cadastrales qui font généralement référence. Le tableau détaillé se trouve en annexe 1. Dans le cas de la forêt de Rimbach, l'opération est rendue délicate par le fait que les limites périmétrales de la forêt ne coïncident pas toujours avec les limites de parcelles cadastrales (secteur de l'Ebeneck) et que la matérialisation des limites sur le terrain est quelquefois peu visible et nécessite une mise à niveau (recherche de bornes, rafraîchissement ou implantation des limites de parcelles). Par la suite, des levés plus précis pourront être effectués, notamment grâce à l'utilisation de récepteurs GPS.

Pour l'heure, nous retiendrons pour surface de la forêt celle obtenue par la méthode décrite ci-dessus, qui est de **253,4925 ha, arrondie à 253,49 ha**.

La forêt ne présente pas de vides non boisables significatifs. Nous considérerons donc que la surface réduite (ou boisable) de la forêt est équivalente à sa surface totale, étant entendu que les zones susceptibles d'être non exploitées seront intégrées à des groupes d'aménagement spécifiques.

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET DE BORNAGE

La forêt a fait l'objet d'opérations de bornage qui sont récapitulées sur les documents suivants, archivés dans les locaux de l'ONF à Guebwiller :

- plan de la forêt de 1864 dressé par le Garde Général Millischer ;
- plan des pâturages et terrains boisés sous contrat FFN établi en 1958.

0.4. PARCELLAIRE

Le parcellaire de l'aménagement de 1984 a été conservé, hormis les modifications ponctuelles suivantes, destinées à simplifier les choses :

- intégration de la partie des parcelles 4 à 6 situées au Nord du chemin du Judenhut à l'Ebeneck à la parcelle 7 ;
- création de la parcelle 31 englobant les parties des parcelles 27 à 30 situées au Nord du même chemin ;
- déplacement de la limite Est des parcelles 14 à 16 et Ouest des parcelles 11 à 13 de manière à l'asseoir sur la piste (de ski de fond).

Document ONE

1. ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Altitude : Moyenne 860 m - Extrêmes de 480 à 1240 m

La forêt de Rimbach occupe le versant gauche de la vallée d'orientation générale Est-Ouest drainée par le ruisseau du même nom, et s'étend du sommet du Judenhut à l'amont, point culminant de la forêt, jusqu'à proximité du col de Peternit à l'aval.

L'essentiel de la forêt (83 % de la surface) correspond à des expositions Est à Sud. Les pentes sont généralement comprises entre 40 et 60 %, avec une tendance à s'adoucir en haut de versant. On peut trouver ponctuellement des escarpements rocheux ou des zones à sol superficiel (par exemple parcelle 28 ou canton du Geisskopf).

Le ruisseau du Rimbach est le seul cours d'eau important qui draine la vallée. La partie de la forêt située sur le flanc du Judenhut est drainée par de petits ruisseaux qui empruntent de petits vallons secondaires. A noter également que le Judenhut présente des zones de suintement (sources) et des zones engorgées (parcelle 13), et a fait l'objet d'implantation de captages destinés à l'alimentation en eau potable de Rimbach et Jungholtz. On peut citer aussi la Fontaine Schlumberger, située au col du Judenhut.

1.1.2. CLIMAT (Cf. Orientations Locales d'Aménagement)

Les stations météorologiques les plus proches sont celles de Guebwiller et Linthal.

La forêt est principalement sous l'influence du climat montagnard vosgien, caractérisé par des hivers rigoureux et un niveau élevé de précipitations ; ces tendances montagnardes s'atténuent cependant dans la partie Est de la forêt (Munsteraeckerle, Geisskopf) où les influences continentales sont plus marquées (baisse des précipitations, augmentation de la température moyenne). Malgré l'importance des précipitations, du fait de la topographie, de l'orientation générale de la forêt et de l'existence de zones à sol superficiel, certaines parties de la forêt se rattachent au domaine collinéen, ce qu'atteste la forte représentativité du chêne dans les peuplements.

D'après les données fournies par l'utilitaire « Envibase », les précipitations moyennes varient de 1600 mm/an environ au sommet du Judenhut à environ 1100 mm/an au Geisskopf ; les températures moyennes annuelles, quant à elles, varient de 7,1 °C à 8,7 °C.

Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest. Les zones proches des crêtes paraissent particulièrement exposées aux chablis (cf dégâts de la tempête de 1999 dans les parcelles 3, 4, 7 et 24). La neige lourde peut également être à l'origine de dégâts (dégâts en 1993 dans le haut des parcelles 27 et 28).

1.1.3. **GEOLOGIE** (Cf. Orientations Locales d'Aménagement)

La forêt se trouve dans un secteur assez complexe sur le plan géologique, parcouru par 2 failles de direction Nord – Sud. On pourra utilement se référer pour plus de détails à la carte géologique au 1/50000^e feuille XXXVI-19 Munster éditée par le BRGM et à sa notice. Les affleurements en présence sont schématiquement, de l'Est vers l'Ouest :

- des labradorites faisant partie du complexe volcano-sédimentaire de Ste-Anne dans le canton du Geisskopf, délimités à l'Ouest par une faille qui suit approximativement le tracé du vallon qui se trouve à l'Ouest du massif ;
- des schistes et grauwackes appartenant à la série du Markstein ou à l'unité Munsteraeckerle-Ebeneck, délimités à l'Ouest par une faille qui suit sensiblement le vallon formant limite des parcelles 6-27 ;
- différents granites (porphyroïde à biotite, à grain moyen à biotite et muscovite) limités à l'Ouest par une ligne joignant l'angle Sud-Ouest de la parcelle 13 à l'angle Nord-Ouest de la parcelle 14 ;
- des schistes et grauwackes de la série du Markstein formant la partie sommitale du Judenhut.

1.1.4. **PEDOLOGIE**

Les sols issus de l'altération des roches mères en présence sont généralement de type brun acide, avec ponctuellement tendance à la podzolisation (croupes à exposition chaude notamment). Les sols les plus riches se trouvent en fond de vallon, où ils cumulent bonne richesse minérale et bon approvisionnement en eau (sols bruns colluviaux).

Ces sols sont filtrants, et l'alimentation en eau devient un facteur limitant pour la végétation en exposition chaude et sol superficiel et/ou forte pente. Le massif du Judenhut, qui bénéficie d'une bonne pluviométrie, constitue un château d'eau naturel exploité par de nombreux captages de sources.

On trouve localement des zones à sol superficiel et rocheux portant des chênaies rabougries ; les plus significatives se trouvent en parcelles 27-28-29 et au canton du Geisskopf (parcelles 17, 20 et 21).

1.1.5. **SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS**

(Cf. Carte en annexes et Orientations Locales d'Aménagement)

Les stations ont été décrites à partir de la typologie simplifiée figurant dans le guide « le choix des essences dans les Vosges alsaciennes », également retenue par l'ORLAM.

Leur cartographie a été faite selon un maillage systématique de 100 m sur 100 m également utilisé pour la description des peuplements (254 placettes décrites).

Les stations relevées sont récapitulées sur le tableau ci-après avec la liste des essences préconisées par l'ORLAM (tableau T3).

Unité Stationnelle	Surface	%	Essences Conseillées	Essences Possibles	Essences Accompagnement
3 Aulnaie-Frênaie humide de vallon ou de source	3,0 ha	1,2 %	Frêne, Erable plane et sycomore	<i>Sapin, Hêtre, Chêne pédonculé (2)</i>	Bouleau verruqueux, Ormes, Tremble, Epicéa
			Aulne glutineux	<i>Frêne</i>	Saules
6 Hêtraie sommitale	4,0 ha	1,6 %	Hêtre	<i>Erables sycomore et plane, Sorbier des oiseleurs</i>	Orme de montagne, Alisier blanc, Bouleaux, Pin sylvestre
8 Hêtraie d'altitude acide	21,9 ha	8,6 %	Hêtre, Epicéa	<i>Sapin, Pin sylvestre, Mélèze d'Europe</i>	Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Bouleau verruqueux
9 Hêtraie-Sapinière riche	7,0 ha	2,8 %	Sapin, Erables sycomore et plane (3) Hêtre, Douglas	<i>Epicéa, Mélèze d'Europe, Frêne (3), Tilleul à grandes feuilles (3)</i>	Chêne sessile (4), Merisier (4), Orme de montagne, Bouleaux, Sorbier des oiseleurs
10 Hêtraie-Sapinière assez riche	93,8 ha	37,0 %	Sapin, Hêtre, Douglas Mélèze d'Europe	<i>Epicéa, Erables plane et sycomore (3), Pin sylvestre</i>	Chêne sessile (5), Bouleaux, Sorbier des oiseleurs, Alisier blanc
11 Hêtraie-Sapinière peu acide	51,9 ha	20,5 %	Sapin, Hêtre, Epicéa Douglas (6), Mélèze d'Europe (6)	<i>Pin sylvestre (6) Chêne sessile (5)</i>	Bouleaux, Sorbier des oiseleurs, Erables plane et sycomore, Alisier blanc
12 Hêtraie-Sapinière acide	19,9 ha	7,9 %	Sapin, Epicéa, Douglas (7), Mélèze d'Europe	<i>Pin sylvestre, Hêtre Chêne sessile (5)</i>	Sorbier des oiseleurs, Bouleaux
			Frêne, Erables plane et sycomore, Aulne glutineux	<i>Sapin, Hêtre, Chêne pédonculé</i>	Bouleau verruqueux, Tremble, Ormes, Epicéa
			Aulne glutineux	<i>Frêne</i>	Saules
I – Chênaie-Charmaie assez riche	25,0 ha	9,8 %	Chêne sessile, Hêtre	<i>Merisier, Erables plane et sycomore, Chêne rouge, Douglas, Mélèze d'Europe, Pin sylvestre, Epicéa (3)</i>	Tilleul à petites feuilles, Charme, Bouleau verruqueux, Tremble, Sapin
J – Chênaie-Hêtraie peu acide	13,0 ha	5,1 %	Chêne sessile, Douglas, Mélèze d'Europe	<i>Pin sylvestre, Hêtre, Chêne rouge, Châtaignier, Bouleau verruqueux, Epicéa (3)</i>	Alisier blanc, Charme, Erables plane et sycomore, Tremble, Sorbier des oiseleurs, Sapin
K – Chênaie-Hêtraie acide	9,0 ha	3,5 %	Chêne sessile, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze d'Europe	<i>Chêne rouge, Hêtre Epicéa, Bouleaux Châtaignier</i>	Alisier blanc, Sapin, Sorbier des oiseleurs
			Chêne sessile, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze d'Europe	<i>Châtaignier</i>	Alisier blanc, Sapin, Sorbier des oiseleurs, Bouleau verruqueux, Hêtre
			Pin sylvestre Chêne sessile	<i>Douglas Mélèze d'Europe, Epicéa, Bouleau verruqueux Chêne sessile</i>	Hêtre, Châtaignier, Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Sapin
			Pin sylvestre	<i>Chêne sessile, Mélèze d'Europe</i>	Hêtre, Châtaignier, Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Sapin, Bouleau verruqueux
M – Chênaie très acide sur sol superficiel	5,0 ha	2,0 %		<i>Pin sylvestre, Chêne sessile, Bouleau verruqueux</i>	Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Sapin, Hêtre
	253,5 ha	100 %			

(2) Essence à réserver à l'étage collinéen

(3) Essences à privilégier dans les milieux frais

(5) Maintien des peuplements spontanés de Chêne sessile (écotype de montagne).

(6) Essences à privilégier dans les stations en exposition chaude

On peut retenir que :

- La forêt se trouve essentiellement dans l'étage montagnard (80 % des relevés). Le sommet du Judenhut est le domaine de la hêtraie d'altitude ou sommitale (10 % des relevés). Sur le plan de la richesse minérale, le domaine montagnard est partagé pour moitié entre des stations de bonne richesse minérale (9 et 10) et des stations peu acides à acides (6, 8, 11 et 12).
- Les stations appartenant à l'étage collinéen représentent 20 % des relevés. Elles sont localisées au canton du Geisskopf, dans les parcelles 1 et 23 et sur les croupes à sol superficiel (parcelles 27-28, 25). Sur le plan de la richesse minérale, elles se partagent également pour moitié entre des stations de bonne richesse minérale (I) et des stations peu acides (J) à acides et très acides (K et M)

1.2. HABITATS NATURELS

Les habitats n'ont pas fait l'objet d'une cartographie spécifique à l'occasion des prises de données, cependant on peut faire des correspondances entre habitats et stations forestières. La forêt comporte de nombreux habitats d'intérêt communautaire, listés par la Directive Habitats :

- **Habitats prioritaires**
 - **Aulnaie à stellaire des bois (91EO / CB 44-32) – *Stellario nemorum-Alnetum glutinosae***
Cet habitat s'apparente à la station 3 et est représenté dans des zones ponctuelles de thalwegs mal drainés (bas de la parcelle 25) ou engorgées au Judenhut (parcelle 13); ces milieux peu représentés doivent faire l'objet d'une gestion visant à maintenir leur spécificité.
- **Habitats d'intérêt communautaire**
 - **Hêtraie subalpine à érables (9140 / CB 41-15) – *Aceri-Fagetum***
Cet habitat correspond à la station 6, c'est à dire la hêtraie sommitale, qui occupe la calotte sommitale du Judenhut.
 - **Hêtraie-Sapinière acidiphile à Luzule (9110 / CB 41-112) – *Luzulo-Fagetum*,**
s'apparentant à la station 8.
 - **Sapinière-Hêtraie neutrophile à mercuriale (9130 / CB 41-13) – *Mercurialo perennis-Abietetum*,** s'apparentant à la station 9.
 - **Sapinière-Hêtraie acidophile à Fétuque des bois (9130 / CB 41-13) – *Festuco altissimae-Abietetum*,** s'apparentant à la station 10.
 - **Hêtraie-Sapinière mésoacidiphile à Luzule (9110 / CB 41-112) – *Luzulo-Fagetum***
s'apparentant à la station 11.
 - **Hêtraie-Sapinière acidiphile à Luzule blanchâtre (9110 / CB 41-112) – *Luzulo-Fagetum***
correspondant à la station 12.

- **Hêtraie, Hêtraie-Chênaie-Charmaie (9130 / CB 41-131) – *Galio odorati-Fagetum*, *Melico-Fagetum*, *Poo chaixii-Fagetum*** correspondant aux stations I et J.

On peut constater que la majeure partie de la forêt est concernée par des habitats d'intérêt communautaire. En ce qui concerne les habitats intéressants sur le plan patrimonial bien que ne relevant pas de la Directive Habitats, on peut mentionner :

- Les zones rocheuses ou à pierriers, qui constituent des milieux particuliers à préserver ;
- Les peuplements à base de frêne et d'érable, qu'on trouve localement : angle Nord-Ouest de la parcelle 2, partie de la parcelle 25 située en contrebas du chemin de la Glasshutte ; il s'agit vraisemblablement de peuplements correspondant à un stade pionnier de colonisation forestière de terrains précédemment non boisés.

Pour ce qui est de l'état de conservation des habitats, il est généralement bon dans les peuplements « anciens » de la forêt à base d'essences locales (sapin, hêtre, chêne, feuillus divers). En revanche, on peut déplorer le recours massif à la monoculture d'épicéa (avec quelques douglas et mélèzes) dans les boisements qui ont été intégrés à la forêt dans les années 1960, qui artificialise le milieu et les paysages. Heureusement, on a eu soin de conserver des gros feuillus branchus (hêtres, chênes...) qui existaient à l'état épars sur ces terrains, et qu'on retrouve au milieu des résineux... au grand bénéfice de la diversité et de l'esthétique visuelle.

On peut souligner que la forêt est concernée par les zonages Natura 2000 Hautes Vosges (ZSC et ZPS) qui englobent les parcelles 11 à 16, 7, 24 et 31 (périmètre retenu dans le DOCOB en cours de finalisation, qui devrait entrer dans sa phase opérationnelle à partir de 2009).

1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

Sans objet pour la forêt.

1.4. FLORE

1.4.1. ETAGES ET SERIES DE VEGETATION

Voir aussi paragraphe 1.1.5. concernant les stations forestières et la carte en annexes.

La forêt est concernée par :

- L'étage collinéen, représenté dans la partie Est de la forêt (parcelles 1, 23, 17 à 22, 25 partie) et sur certaines croupes en exposition chaude. Les peuplements représentatifs sont à base de chêne, mélangé à du charme (stations riches), du hêtre, des feuillus divers (situation mésophile). Le sapin fait son apparition dans les zones les plus fraîches (replats sommitaux, vallons à sol profond) mais doit rester une essence d'accompagnement même si sa régénération est souvent dynamique dans ce milieu. On peut déplorer l'introduction d'épicéa dans cet étage dans les années 1960 (parcelles 1, 23, 25) car cette essence est très sensible aux déficits hydriques et aux attaques de scolytes qui interviennent comme ravageurs secondaires.

- L'étage montagnard, qui représente la majeure partie de la forêt. On trouve successivement les séries de végétation suivantes :
 - la hêtraie sapinière : caractérisée par les 2 essences citées pour ce qui est des peuplements spontanés ; dans le cas de la forêt de Rimbach, on y rencontre également un contingent important de jeunes peuplements artificiels à base d'épicéa, accessoirement douglas et mélèze.
 - la hêtraie d'altitude (parcelles 14 à 16), en bon état de conservation où le hêtre est largement prédominant, avec quelques érables.
 - la hêtraie sommitale (sommet du Judenhut) : frange altitudinale du peuplement précédent formant la limite supérieure de la végétation forestière ; les arbres voient leur croissance en hauteur et diamètre entravée par la rudesse des conditions climatiques altitudinales.

1.4.2. RELEVÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES

Pas d'inventaire spécifique réalisé. Les chaumes de l'Ebeneck sont connues pour leur intérêt botanique.

1.4.3. REPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES

Le tableau ci-dessous donne la répartition des essences telle qu'elle ressort des prises de données faites durant l'été 2008.

Essence	% de la surface boisée	Surface
Sapin	27,6 %	70,0 ha
Epicéa	20,5 %	52,0 ha
Mélèze d'Europe	2,8 %	7,1 ha
Douglas	1,9 %	4,8 ha
Hêtre	28,8 %	73,0 ha
Chêne sessile	9,7 %	24,6 ha
Erable sycomore	3,1 %	7,8 ha
Autres feuillus	5,2 %	13,2 ha
Vides	0,4 %	1,0 ha
Total	100 %	253,5 ha

(Prorata des surfaces terrières ou de la surface couverte pour les peuplements non précomptables)

Les autres feuillus sont l'alisier blanc, le bouleau, le charme, le châtaignier, l'érable plane, le frêne, le merisier, le noisetier, le robinier, le saule, le sorbier des oiseleurs, le tilleul à petites feuilles. En ce qui concerne les résineux, on peut noter la présence très localisée du pin sylvestre, qui apparaît dans des relevés faits en parcelles 23 et 29, mais non cité dans le tableau car son couvert est de 0,04 % à l'échelle de la forêt.

La carte des essences figure en annexes.

On peut souligner les points forts suivants :

- le hêtre, le sapin et l'épicéa représentent à eux seuls 77 % du couvert de la forêt ;
- le hêtre est la première essence en terme de couvert (28,8 %), talonné par le sapin (27,6 %) auquel il est souvent associé. Le hêtre est bien représenté dans le secteur du Judenhut, (parcelles 8 à 16), jusqu'à y devenir quasiment exclusif dans la hêtraie d'altitude. L'enjeu dans cette zone sera plutôt de maintenir la place du sapin, dont la régénération est moins dynamique et qui est sensible à l'abroustissement par le gibier. En revanche, dans certains peuplements de moyenne altitude (parcelles 2 à 4), le hêtre gagnerait à être plus présent en mélange dans les zones de sapinières pures ;
- l'épicéa occupe la troisième place avec 20,5 % du couvert ; il est présent surtout dans les jeunes peuplements constitués dans les années 1960 (reboisements FFN) où il est quasi-exclusif associé à quelques douglas et mélèzes. Il est exposé au risque des attaques de scolytes, notamment dans les zones les plus sèches (parcelles 1, 23 et 25).
- le chêne (9,7 %) est bien représenté dans la partie de la forêt se rattachant à l'étage collinéen ; les peuplements en présence sont généralement issus d'anciens taillis (futaie sur souche) d'où leur conformation variable quant à la qualité. Cette essence présente un intérêt indéniable dans les zones les plus sèches de la forêt, et constitue une valeur sûre sur le plan économique, pour peu que sa qualité soit correcte (des grumes de chêne D se vendaient à plus de 100 €/m³ début 2008).

1.4.4. PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES

La forêt ne comporte pas de peuplements classés pour la récolte de semences, ni d'arbres remarquables déjà répertoriés. Néanmoins, on y trouve des arbres ou groupes d'arbres intéressants par leurs dimensions ou leur qualité esthétique qui méritent d'être signalés et préservés (liste non exhaustive... Voir leur localisation sur la carte des éléments remarquables en annexes) :

- parcelle 11 : 3 gros hêtres branchus en limite avec la clairière du col du Judenhut
- parcelle 10 : gros sapin de 1,20 m de diamètre en contrebas de la piste de débardage, près de la limite des anciennes parcelles 10a-10b
- parcelle 27 : bouquet de gros hêtres branchus entre le chemin et la piste
- parcelle 23 : gros chêne au niveau du carrefour du Munsteraeckerle
- gros feuillus branchus préexistants conservés isolés ou par bouquets dans les boisements d'épicéa, intéressants également en terme de biodiversité ; on peut citer les suivants, facilement visibles : parcelle 29 (au dessus du chemin menant au col du Judenhut individus isolés ; en contrebas du sentier du Judenhut, bouquet de gros hêtres dans gaulis d'épicéa), parcelle 26 (gros chênes sur le talus du chemin de la Glasshutte), parcelle 23 (gros chênes de part et d'autre du chemin du Munsteraeckerle).

1.4.5. PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS

Les essences présentant des problèmes sanitaires sont :

- l'épicéa, sensible aux attaques de scolytes en peuplements purs, et ce d'autant plus s'il se trouve dans des zones collinéennes où il est soumis à des stress hydriques ;
- le sapin qui est sujet à des dépérissements dans les zones collinéennes (sapinières sèches)

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

Un inventaire relascopique a été réalisé dans la forêt durant l'été 2008 selon un maillage systématique de 100 m x 100 m, soit 254 points échantillonnés sur la forêt. Les données ont été saisies directement sur le terrain sur Workabout, puis transférées sur PC pour le traitement. Le protocole de prise de données figure en annexes.

A - Types de peuplement rencontrés sur la forêt :

La description des peuplements a été réalisée à l'aide de la typologie des peuplements forestiers « Peuplements Forestiers du Massif Vosgien – Typologie et Sylvicultures ». Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-après et ont été définis à partir de la clé de détermination jointe en annexe.

B - Etat récapitulatif des types de peuplements :

Le tableau ci-dessous récapitule les types de peuplements rencontrés. La carte des types de peuplements figure en annexes.

Type de peuplement	Surface (ha)	% du type
Jeunes peuplements non précomptables :		
R : régénération (H < 3 m)	3,0	1,2%
G : gaulis à bas-perchis (H > 3 m et \varnothing < 17,5 cm)	15,0	5,9%
Peuplements en croissance active :		
11 : à PB	13,0	5,1%
12 : à PB avec BM	24,9	9,8%
21 : à BM avec PB	27,9	11,0%
22 : à BM	17,0	6,7%
Peuplements en maturation :		
23 : à BM avec GB	20,0	7,9%
44 : à BM et GB	11,0	4,3%
32 : à GB avec BM	23,0	9,1%
Peuplements mûrs :		
31 : à GB avec PB	17,0	6,7%
33 : à GB	8,0	3,1%
Peuplements irréguliers :		
50 : déficitaire en GB	16,0	6,3%
51 : à PB	14,0	5,5%
52 : à BM	21,0	8,3%
53 : à GB	5,0	2,0%
54 : à BM et GB	10,0	3,9%
55 : irrégulier type	5,0	2,0%
Peuplements clairs :		
C3 : à GB	2,0	0,8%
Vides :		
VB : vide boisable	1,0	0,4%
Total	253,5	100,0%

PB : petits bois (diamètre 17,5 à 27,5 cm à 1,30 m de hauteur)

BM : bois moyens (diamètre 27,5 à 47,5 cm)

GB : gros bois (diamètre > à 47,5 cm)

Cet état révèle :

- une faible représentativité des peuplements non précomptables
- une grande variété des types de peuplements en présence
- une présence significative des types irréguliers

C - Etat de répartition des types de peuplements par parcelles :

La composition en pourcentage des types de peuplements par parcelle figure en annexe ainsi que celle des familles de peuplements qui offre une vision plus synthétique des structures présentes. On peut constater sur ces tableaux ainsi que sur la carte des peuplements la variabilité des types de peuplements, y compris au sein de certaines parcelles.

D - Etats synthétiques par grands types de peuplements :

- **Répartition des peuplements par essences prépondérantes et classes d'âge**

Voir tableau et graphique joints.

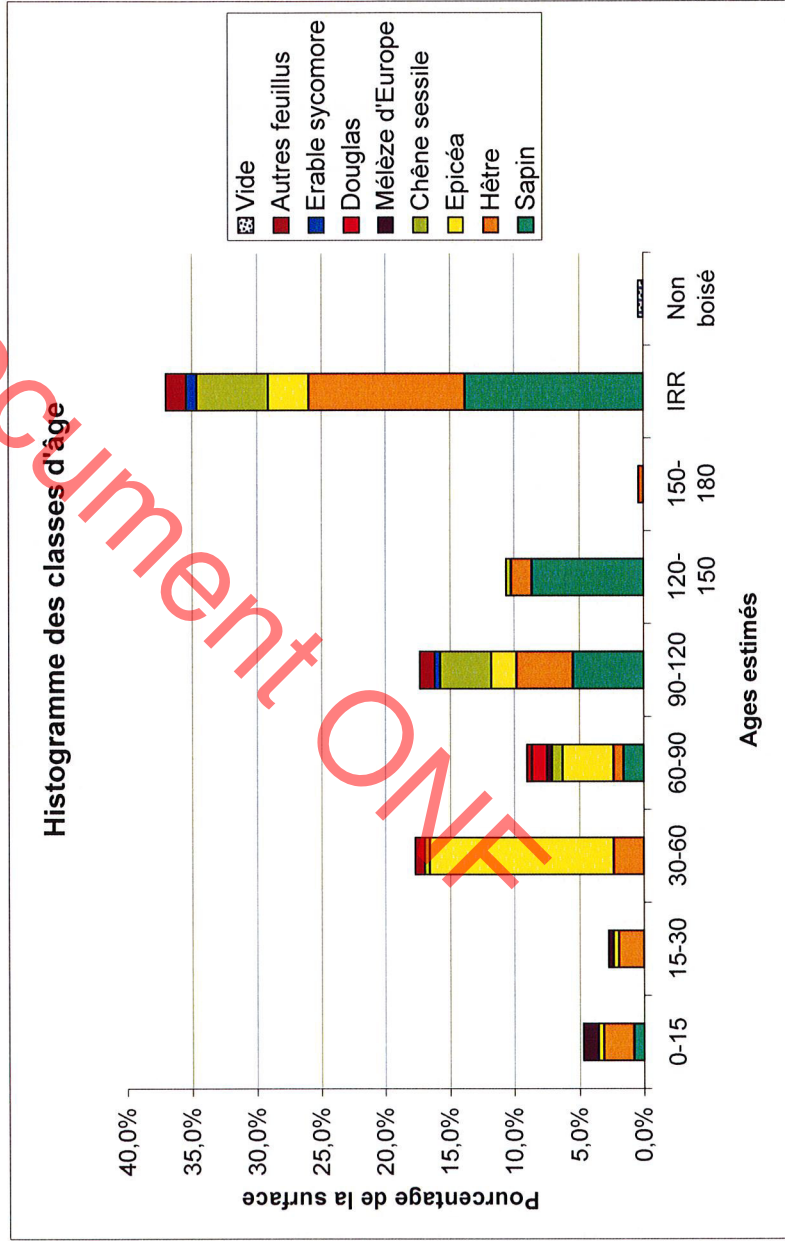
Les classes d'âge sont déterminées par les tiges de diamètre prépondérant de l'essence principale du peuplement ; leur définition est d'autant plus délicate que la fourchette de diamètres est importante. D'autre part le diamètre du peuplement peut varier à un âge donné selon la sylviculture antérieure. Cette donnée est donc à considérer comme indicative car entachée d'une bonne marge d'imprécision, contrairement au diamètre des tiges qui est pris en compte dans les analyses suivantes.

On peut relever :

- Un contingent important (37 %) de peuplements décrits comme irréguliers, car à fourchette de diamètres très étalée ;
- Un histogramme des âges étalé où aucune classe n'apparaît de manière prépondérante ;
- La régression de la part du sapin dans les jeunes peuplements, avec parallèlement l'arrivée massive de l'épicéa des boisements FFN.

FC de Rimbach - Classes d'âge estimées et essences prédominantes

Pourcentage de l'essence prédominante	Classes d'âges										Total %	Total surface (ha)
	0-15	15-30	30-60	60-90	90-120	120-150	150-180	IRR	Non boisé			
Essence prédominante	0-15	15-30	30-60	60-90	90-120	120-150	150-180	IRR	Non boisé	Total %	Total surface (ha)	
Sapin	0,8%	2,0%	2,4%	1,6%	5,5%	8,7%	0,4%	13,8%		30,3%	76,8	
Hêtre	2,4%	0,4%	14,2%	0,8%	4,3%	1,6%	0,4%	12,2%		26,0%	65,9	
Epicéa	0,4%	0,4%	0,4%	0,8%	3,9%	0,4%		3,1%		24,0%	60,9	
Chêne sessile				0,8%	3,9%	0,4%		5,5%		11,0%	27,9	
Mélèze d'Europe	1,2%	0,4%		0,4%						2,0%	5,0	
Douglas				1,2%						1,2%	3,0	
Erable sycomore	0,0%	0,0%	0,8%	0,4%	1,2%	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	1,2%	3,0	
Autres feuillus								1,6%	0,0%	3,9%	10,0	
Vide										0,4%	1,0	
Total %	4,7%	2,8%	17,7%	9,1%	17,3%	10,6%	0,4%	37,0%	0,4%	100,0%	253,5	
Tota surface (ha)	12,0	7,0	44,9	23,0	43,9	26,9	1,0	93,8	1,0			



- **Répartition des peuplements par essences prépondérantes et familles de peuplements**

Voir tableau et graphiques joints.

L'analyse par les familles de peuplements converge avec les constats précédents :

- présence significative de peuplements en croissance active (33 %), irréguliers (28 %) et en maturation (21 %) ;
- présence plus modeste de peuplements mûrs (10 %) et de peuplements non précomptables (7 %).

- **Répartition des peuplements irréguliers par types et essences prépondérante**

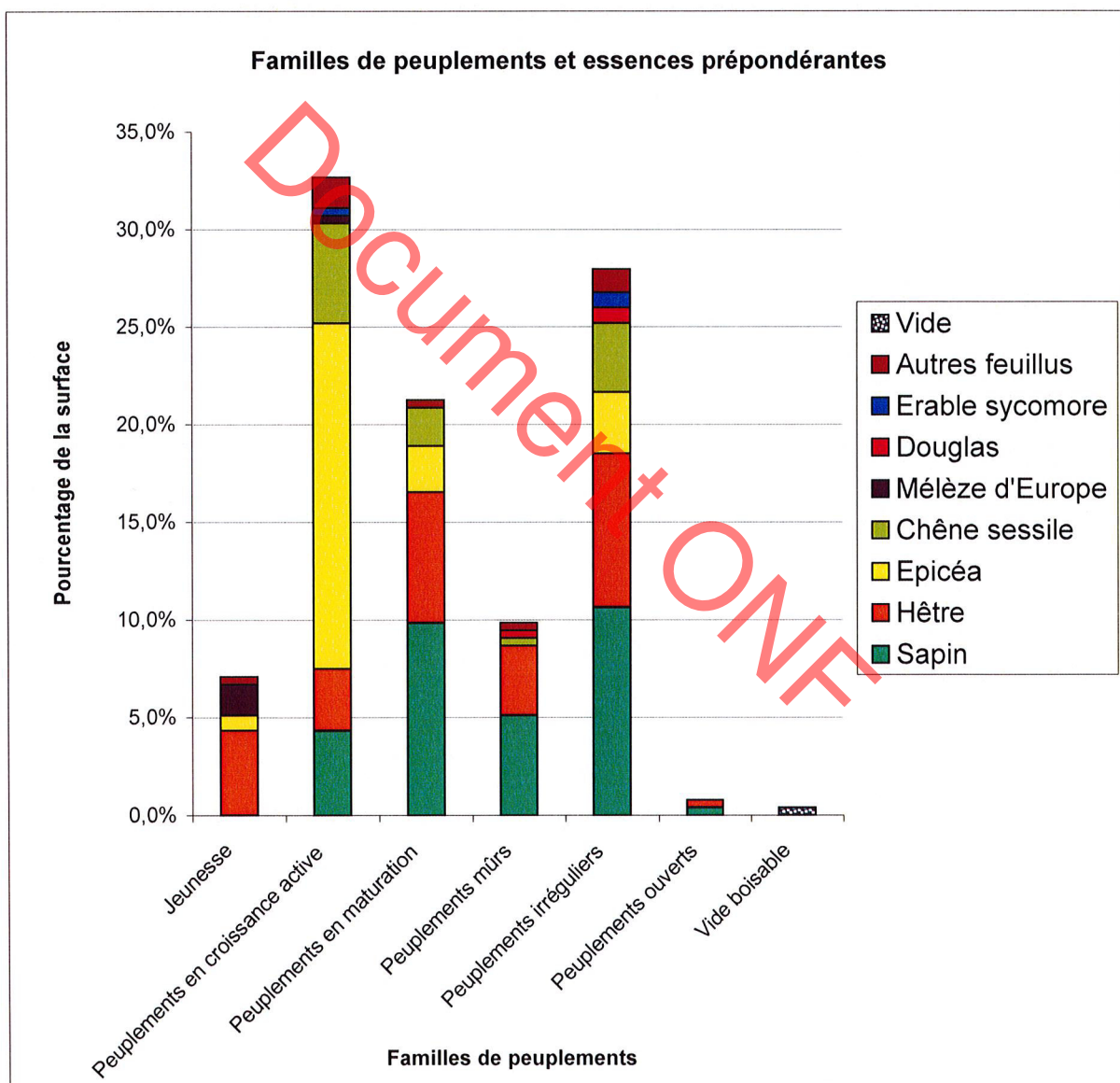
Voir tableau et graphique joints.

Cette analyse montre que les types irréguliers en présence sont plutôt centrés sur les petits bois ou les bois moyens. Sur le plan des essences, ils concernent principalement le sapin, le hêtre, l'épicéa et le chêne (pour ce dernier, l'irrégularité résulte souvent de la présence en mélange dans le peuplement de gros bois de sapin).

NB : les aspects qualitatifs n'ont pas été formalisés dans le protocole de prise de données ; néanmoins, le parcours de terrain révèle une variabilité importante au sein des peuplements en ce qui concerne la qualité et le potentiel des tiges, notamment pour le sapin et le hêtre. Un enjeu sylvicole important sera donc la valorisation du potentiel existant et l'extraction progressive des tiges de mauvaise qualité.

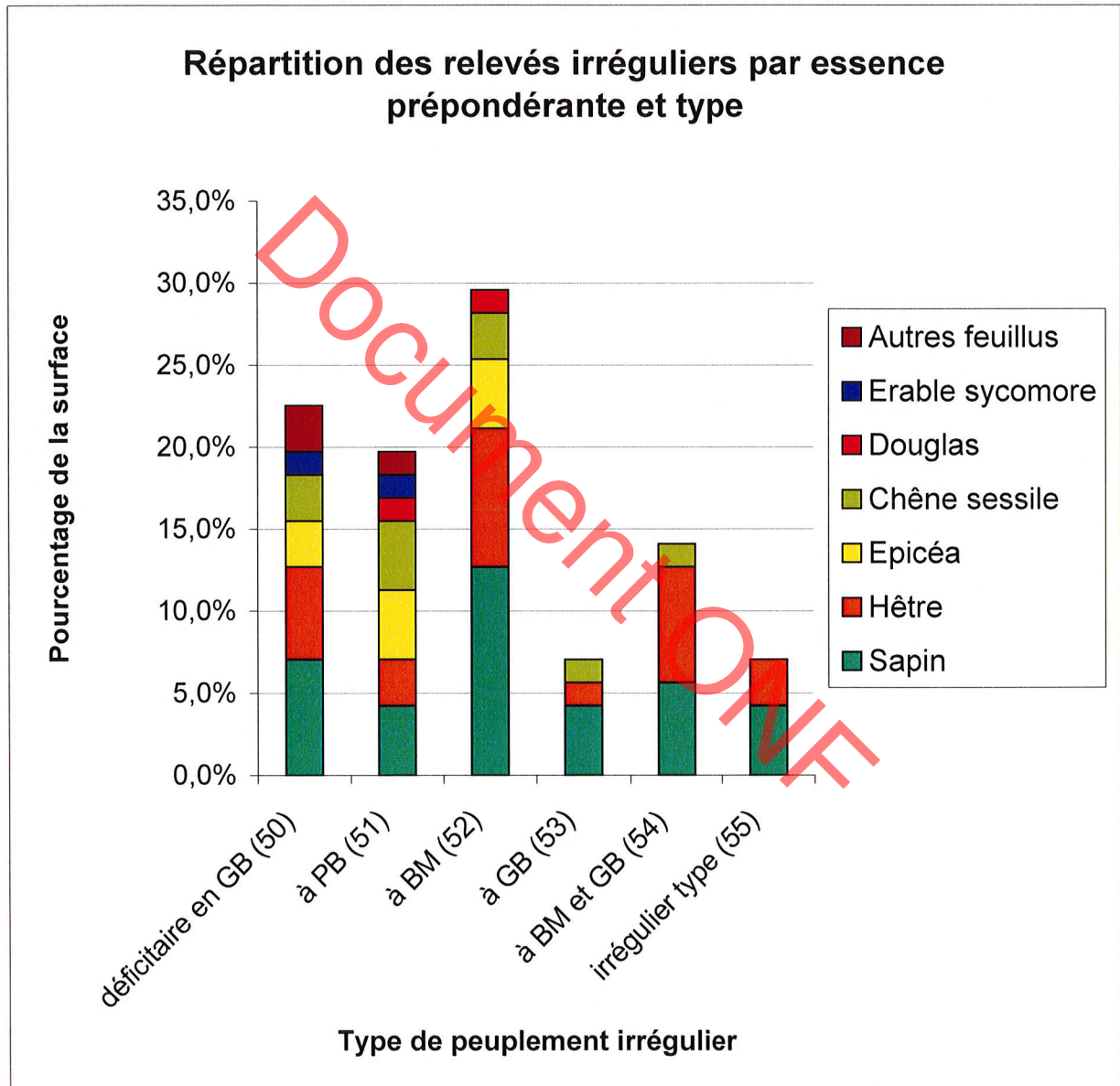
FC de Rimbach - Répartition des familles de peuplements par essences prépondérantes

Pourcentage de l'essence prédominante	Famille de peuplements							Total %	Total surface (ha)
	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements en maturation	Peuplements mûrs	Peuplements irréguliers	Peuplements ouverts	Vide boisable		
Sapin	0,0%	4,3%	9,8%	5,1%	10,6%	0,4%	0,0%	30,3%	76,8
Hêtre	4,3%	3,1%	6,7%	3,5%	7,9%	0,4%	0,0%	26,0%	65,9
Epicéa	0,8%	17,7%	2,4%	0,0%	3,1%	0,0%	0,0%	24,0%	60,9
Chêne sessile	0,0%	5,1%	2,0%	0,4%	3,5%	0,0%	0,0%	11,0%	27,9
Mélèze d'Europe	1,6%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	5,0
Douglas	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,8%	0,0%	0,0%	1,2%	3,0
Erable sycomore	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	1,2%	3,0
Autres feuillus	0,4%	1,6%	0,4%	0,4%	1,2%	0,0%	0,0%	3,9%	10,0
Vide	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%	1,0
Total %	7,1%	32,7%	21,3%	9,8%	28,0%	0,8%	0,4%	100,0%	
Total surface	18,0	82,8	53,9	24,9	70,9	2,0	1,0		253,5



FC de Rimbach - Répartition des relevés irréguliers par type et essence prépondérante

Pourcentage de relevés Essence prépondérante	Type de peuplement irrégulier						Total %	Total surface (ha)
	déficitaire en GB (50)	à PB (51)	à BM (52)	à GB (53)	à BM et GB (54)	irrégulier type (55)		
Sapin	7,0%	4,2%	12,7%	4,2%	5,6%	4,2%	38,0%	26,9
Hêtre	5,6%	2,8%	8,5%	1,4%	7,0%	2,8%	28,2%	20,0
Epicéa	2,8%	4,2%	4,2%	0,0%	0,0%	0,0%	11,3%	8,0
Chêne sessile	2,8%	4,2%	2,8%	1,4%	1,4%	0,0%	12,7%	9,0
Douglas	0,0%	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	2,0
Erable sycomore	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	2,0
Autres feuillus	2,8%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	3,0
Total %	22,5%	19,7%	29,6%	7,0%	14,1%	7,0%	100,0%	
Total surface (ha)	16,0	14,0	21,0	5,0	10,0	5,0		70,9



E – Précisions utiles d'ordre quantitatif :

Les données ci-après sont issues de l'inventaire relascopique réalisé. Les volumes sont des volumes aménagement calculés à l'aide des tarifs Algan 11 pour les résineux et Algan 9 pour les feuillus qui paraissent adaptés à la forêt. Certaines analyses font appel aux découpages en UG et classements explicités au titre 4.

a) Données dendrométriques

- Surface terrière et volume

Les résultats au niveau des groupes d'aménagement retenus au titre 4 sont récapitulés ci-dessous :

Document ONE

Série	Groupe	Surface (ha)	G moyen. (m ² /ha)	Erreur absolue sur G	Effectif (nombre pixels)	Volume moyen. (m ³ /ha)
1ère	Régénération (REGE_1)	20,08	28,6	3,79	24	325
	Amélioration futaie (AMELF_1)	13,82	30,3	4,10	11	303
	Amélioration perchis (AMELP_1)	38,03	30,3	3,31	42	266
	Amélioration chênaie (AMELC_1)	21,16	31,2	3,85	23	301
	Irrégulier (IRR_1)	49,55	32,9	2,64	49	344
	Ilot de vieillessement (ILOT_1)	2,36	24,0	(71,9)	2	293
	Site d'intérêt écologique (SIE_1)	14,75	28,2	6,10	13	246
	Attente (ATT_1)	9,56	32,8	4,91	10	302
	Jeunesse (JEUN_1)	2,96	0	0	2	0
	Reconstitution (RECO_1)	2,15	0	0	1	0
	Site d'accueil du public (SAP_1)	0,40	0	0	1	0
	Site d'intérêt cynégétique (SIC_1)	0,40	0	0	0	0
Récapitulatif série	175,22	30,2	1,56	178	297	
2ème	Irrégulier (IRR_2)	15,21	22,1	4,58	17	237
	Ilot de vieillessement (ILOT_2)	13,92	41,3	6,92	10	412
	Amélioration futaie (AMELF_2)	22,04	24,0	4,72	23	235
	Amélioration perchis (AMELP_2)	7,70	25,8	15,45	6	237
	Jeunesse (JEUN_2)	14,78	4,1	3,34	14	40
	Reconstitution (RECO_2)	2,05	5,5	(49,43)	2	64
	Attente (ATT_2)	2,57	41,8	5,20	4	419
	Récapitulatif série	78,27	22,8	3,47	76	228
Récapitulatif forêt		253,49	27,9	1,57	254	277

Les fiches descriptives synthétiques correspondant aux groupes mentionnés dans le tableau ci-dessus et à la forêt figurent en annexe.

Par ailleurs, on trouvera en annexe les tableaux suivants :

- Surface terrière par essence et catégorie de bois par unité de gestion
 - Volumes par ha par essence et par unité de gestion
 - Volumes par groupes de peuplements et par parcelle
- Structure pour les parties traitées en futaie irrégulière

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques des groupes relevant d'un traitement irrégulier.

Série	Groupe	Petits bois (ø 20 – 25)	Bois moyens (ø 30 à 45)	Gros bois (ø 50 et +)
1ère	Irrégulier (IRR_1)	16 %	51 %	33 %
	Attente (ATT_1)	34 %	48 %	18 %
	Site d'intérêt écologique (SIE 1)	46 %	39 %	15 %
1ère série		30 %	44 %	26 %
2ème	Irrégulier (IRR_2)	11 %	31 %	58 %
	Attente (ATT_2)	10 %	44 %	46 %
2ème série		21 %	44 %	35 %
Forêt		28 %	44 %	28 %

- Répartition des relevés par groupes d'essences et classes de surface terrière

Voir tableau joint ; la carte des surfaces terrières figure en annexe.

Ces analyses révèlent des situations de surcapitalisation dans certains jeunes peuplements résineux (parcelles 1, 25, 30, 31) au stade des premières éclaircies, dans les chênaies du Geisskopf, ainsi que dans les peuplements adultes du canton du Judenhut (hêtraie d'altitude peu exploitée en parcelles 14, 15 et 16 et hêtraie-sapinière en parcelles 8, 9 et 10).

Forêt communale de Rimbach - Répartition des relevés en % par classe de surface terrière et essence prépondérante

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière											Total % de relevés en situation de surcapitalisation			
		0	1 à 9	10 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 49	50 et +	Total					
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%	0,0%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,8%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	0,4%	0,0%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	1,6%	0,8%
	Hêtre	4,3%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,1%	0,0%
	Pin sylvestre et mélèzes	1,6%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)	0,8%	0,0%	1,2%	0,8%	3,1%	0,8%	2,4%	2,0%	0,8%	2,0%	2,4%	2,0%	0,8%	11,8%	5,9%
Autres peuplements	Chênes	0,0%	0,0%	1,6%	0,4%	2,0%	2,4%	1,2%	2,0%	2,0%	2,0%	1,2%	2,0%	0,0%	9,4%	5,5%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	2,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%	0,8%	0,0%	3,5%	3,1%
	Hêtre	0,0%	0,4%	4,3%	2,4%	2,4%	3,5%	4,3%	2,4%	2,4%	4,3%	0,0%	0,0%	1,2%	20,9%	11,4%
	Pin sylvestre et mélèzes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)	0,0%	0,4%	4,3%	4,3%	10,2%	10,2%	8,7%	4,3%	10,2%	8,7%	4,3%	4,3%	1,2%	43,7%	5,5%
Total %		0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%		
Total % de relevés en situation de surcapitalisation		7,5%	0,8%	13,4%	9,1%	19,7%	17,3%	17,7%	17,3%	17,7%	17,7%	17,7%	11,4%	3,1%	100,0%	33,1%

- Conclusion

Les analyses des données dendrométriques révèlent :

- **En 1^{ère} série**, un capital moyen d'un bon niveau (30,2 m²), avec une tendance à la surcapitalisation dans les groupes irrégulier, amélioration perchis et amélioration chênaie (voir aussi ci-dessus) à corriger progressivement ; en ce qui concerne les structures en présence, on observe une prédominance de bois moyens dans le groupe irrégulier, qui pourra évoluer dans le temps vers l'irrégulier « type » (GB 50 %, BM 32 %, PB 18 %) ; dans les groupes d'attente et sites d'intérêt écologique, cette évolution se fera spontanément.
- **En 2^{ème} série**, un capital moyen plus faible (22,8 m²), avec de fortes variations liées à la présence de peuplements rajeunis ces dernières décennies (parcelles 12 et 13 notamment) avec parallèlement la zone sommitale des parcelles 14 à 16 très peu exploitée et riche en gros bois ; dans les jeunes peuplements, il faudra s'attacher à maintenir le capital dans les fourchettes actuellement préconisées. En ce qui concerne les structures, le groupe irrégulier présente une répartition intéressante des catégories de bois (58 % de GB) au regard des orientations Natura 2000 qu'il faut s'efforcer de pérenniser. Il en est de même du groupe d'attente et des îlots de vieillissement (ce dernier non mentionné dans le tableau). En revanche dans les parties rajeunies il faudra économiser au maximum les gros bois encore présents.

b) Perches

Dans la typologie massif vosgien utilisée les perches sont les tiges vivantes de diamètre compris entre 7,5 et 17,5 cm quelle que soit leur qualité. Les relevés sont considérés comme riches en perches au-delà de 85 tiges/ha pour les types de peuplements 21, 22, 23, 44, 32 et 33 et 140 tiges/ha pour les types irréguliers. Les types G, 11, 12, 31 et 51 sont considérés comme toujours riches en perches.

Les relevés riches stricto sensu en perches sont figurés par un point au centre du pixel sur la carte des peuplements. Les résultats par parcelles figurent en annexe.

Ci-après un tableau récapitulant les résultats par groupe d'aménagement relevant d'un traitement de type irrégulier.

Série	Groupe	Surface (ha)	Densité moyenne (Nb/ha)	% relevés riches
1ère	Irrégulier (IRR_1)	49,55	105	47 %
	Attente (ATT_1)	9,56	68	20 %
	Site d'intérêt écologique (SIE_1)	14,75	75	54 %
1ère série		175,22	88	47 %
2ème	Irrégulier (IRR_2)	15,21	43	18 %
	Attente (ATT_2)	2,57	0	0
2ème série		78,27	74	41 %
Forêt		253,49	84	45 %

La présence de perches est pour l'heure encore assez modeste, et sera à suivre dans le temps. Il faudra être particulièrement attentif à conserver les perches de sapin, compte tenu des difficultés de régénération de cette essence.

c) Régénération

Le recouvrement de la régénération a été apprécié lors des prises de données. Les résultats sont récapitulés sur le tableau ci-dessous pour les groupes de régénération et ceux à traitement irrégulier. Il s'agit de la régénération apparue sous couvert et des peuplements appartenant aux types R ou G

Série	Groupe	Semis < 50 cm	Fourré 50 cm à 3 m	Gaulis > 3m et Ø < 7,5 cm	Total
1ère	Régénération (REGE_1)	4 %	4 %	0 %	8 %
	Irrégulier (IRR_1)	2 %	3 %	5 %	10 %
	Attente (ATT_1)	36 %	3 %	0 %	39 %
	Site d'intérêt écologique (SIE_1)	12 %	0 %	0 %	12 %
1ère série		8 %	1 %	4 %	13 %
2ème	Irrégulier (IRR_2)	10 %	27 %	14 %	51 %
	Attente (ATT_2)	0 %	7 %	0 %	7 %
2ème série		5 %	15 %	26 %	46 %
Forêt		7 %	6 %	10 %	23 %

En 1^{ère} série, la régénération est peu présente dans les groupes de régénération et irrégulier ; celle en place correspond essentiellement à du hêtre, alors que le sapin se régénère difficilement en station acidocline à fétuque et est confronté à la pression d'abrutissement du gibier. Dans le groupe d'attente, le bon niveau de régénération relevé est lié à la présence de semis de chêne issus de la glandée exceptionnelle de 2007, dont la plupart sont appelés à disparaître (manque de lumière, gibier).

En 2^{ème} série, le recouvrement de la régénération est meilleur, étant entendu qu'il s'agit presque exclusivement de hêtre, dont la régénération est pléthorique en hêtraie d'altitude dès que des ouvertures existent dans le peuplement.

Ces constats montrent qu'un effort devra être fait en faveur de la régénération du sapin, notamment par voie de plantations avec protection contre le gibier.

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

Le lynx, réintroduit dans le massif vosgien, peut être rencontré dans le massif. D'autres espèces patrimoniales sont susceptibles d'être rencontrées, comme le pic noir, le grand corbeau, la pie grièche écorcheur, la chouette de Tengmalm, le chat sauvage...

1.6.2. AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT (VERTEBRES)

Espèces de gibier présentes : chevreuil, sanglier, cerf, chamois, renard, lièvre, blaireau, martre, belette, fouine, bécasse, pigeon ramier, geai des chênes sont les principales espèces de gibier présentes dans la forêt.

1.6.3. SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT

Les attributions et réalisations de plans de chasse de ces dernières années figurent en annexe. L'examen de ces données et les éléments connus des forestiers de terrain permettent de dire que :

- Le chevreuil est vraisemblablement présent à hauteur de 10 à 12 têtes aux 100 ha ; on peut constater que les tirs ne sont souvent pas réalisés en totalité. A noter que les tirs sont déclarés mais non contrôlés.
- Cerf : population difficile à évaluer mais probablement de l'ordre de 5 à 6 têtes aux 100 ha, avec des variations saisonnières ; on constate que le plan de chasse est rarement réalisé pour cette espèce.
- Sanglier : populations permettant la réalisation de beaux tableaux de chasse.
- Chamois : de passage uniquement ; pas d'attribution de bracelets ces dernières années.

Les gestionnaires sont confrontés aux problèmes suivants :

Pour ce qui est de la **régénération naturelle** :

- Le **sapin** se régénère difficilement sur la forêt. Les semis sont très sporadiques (fort enherbement des peuplements ouverts) et sans mise en place de protection individuelle ou par engrillagement la pression d'abrutissement ne leur permet pas de se développer ;

- Le **hêtre** a un bon potentiel de régénération et est peu consommé ; sa régénération ne pose donc pas de problème et il a plutôt tendance à se montrer envahissant au détriment des autres essences et de la diversité des peuplements ;
- Les **feuillus divers** (érables, frêne) localement présents dans la forêt ont une bonne faculté de régénération et une croissance rapide ; bien qu'étant touchées par l'abroustissement, suffisamment de tiges de ces essences arrivent, sauf fortes concentrations locales, à se hisser hors de la dent du gibier. On peut donc considérer que ces essences parviennent à se régénérer sans protection, notamment avec l'allongement des durées de régénération ;
- **L'épicéa** est peu abrousti et ne nécessite pas de protection ;
- La régénération de **chêne** est anecdotique actuellement, hormis les jeunes semis de la glandée de 2007 ; on peut supposer qu'un peuplement ouvert en vue d'une mise en régénération de cette essence serait confronté à des dégâts d'abroustissement importants et que l'engrillagement serait indispensable.

Pour ce qui est des **plantations** :

- Le **sapin, les feuillus divers et le chêne** sont sujets à l'abroustissement et doivent être protégés ;
- Le **douglas et le mélèze** sont peu abroustis, mais sensibles au frottis du brocard et sont généralement protégés individuellement à ce titre (manchons) ;
- **L'épicéa et le hêtre** ne nécessitent en principe pas de protection.

Des dégâts d'écorçage par le cerf généralement anciens peuvent être relevés dans certains perchis d'épicéa (signalés notamment en parcelles 26, 29 et 30) ; les éclaircies faites dans ces peuplements devraient atténuer le risque d'écorçage, tout en y améliorant la disponibilité alimentaire.

On peut donc constater que **l'équilibre forêt – gibier n'est pas atteint**. Il ne pourra l'être qu'en accentuant les prélèvements sur le chevreuil et le cerf. D'autre part, la gestion de la forêt devra prendre en compte les aspects cynégétiques et s'attacher à améliorer la capacité d'accueil du milieu. Un suivi de l'évolution de la situation sera utile, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans certains secteurs dans le cadre des « observatoires faune-flore ». Un suivi attentif des populations de sanglier est également à préconiser, associé à un agrainage raisonné. Il est en particulier souhaitable de cesser le nourrissage à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

La situation de déséquilibre entre les populations d'herbivores et le milieu se solde dans la gestion de la forêt par des surcoûts en terme de frais de protection ou de régénération artificielle à mettre en place. Concernant le milieu en général, une population excessive de gibier appauvrit les mélanges d'essences et la biodiversité. Elle induit donc à terme pour les peuplements une baisse de leur stabilité, une moindre résistance aux attaques parasitaires et un mauvais fonctionnement de leur dynamique naturelle qui peut bloquer leur renouvellement.

1.6.4. PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE

Rien à signaler actuellement.

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Néant.

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Celui-ci existe surtout à la sortie de l'hiver, ou en période de sécheresse prolongée, lorsque la strate herbacée est sèche. L'usage du feu en forêt doit alors être évité.

Document ONE

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

Les volumes exploités annuellement durant l'aménagement écoulé sont récapitulés en annexe. Ils représentent une moyenne de l'ordre de 890 m³ en volume réel commercialisé sur l'ensemble de la période.

Une analyse des volumes exploités sur la période 2003 – 2006 révèle un volume annuel exploité de 1420 m³ ; cette montée en puissance est liée à la réalisation de premières éclaircies mécanisées dans les jeunes boisements résineux.

Ce volume se décompose de la manière suivante :

- **Bois vendus façonnés (env. 680 m³)**
 - Stères feuillus : env. 100 – 110 m³ (env. 120 stères délivrés à la commune et 30 stères de bois de service)
 - Grumes : environ 580 m³, dont
 - 80 % de grumes de bois d'oeuvre résineuses (sapin-épicéa surtout) – prix de vente 40 à 60 €/m³ selon diamètre et qualité
 - 20 % de grumes feuillues (hêtre surtout, accessoirement chêne ou feuillus divers) vendues en BIL ou en grumes de qualité C/D (les grumes de bonne qualité sont rares) à un prix moyen de l'ordre de 35 €/m³.
- **Bois vendus sur pied** (env. 740 m³/an sur les 4 années citées, mais fluctuations importantes d'une année à l'autre). Il s'agit pour l'essentiel d'éclaircies mécanisées réalisées dans les perchis résineux – prix de vente moyen de l'ordre de 8 €/m³. S'y ajoutent accessoirement quelques cessions de feuillus ou de fonds de coupe (15 à 20 m³ à 5 €/m³).

Les produits sont vendus à des exploitants ou transformateurs régionaux ou d'outre Rhin, et également à des particuliers pour les lots de chauffage feuillu (BIL ou sur pied).

Le marché des bois résineux a connu une reprise notable après le marasme de l'après-tempête de 1999, mais subit actuellement un tassement lié à la mauvaise conjoncture économique mondiale du 2^{ème} semestre 2008. La demande en feuillus de qualité chauffage devrait rester soutenue, suite au renchérissement vraisemblablement durable des produits pétroliers. Le développement des exploitations mécanisées permet de commercialiser avec un bilan positif des bois de faible diamètre. Pour les bois exploités en régie, les frais d'exploitation et débardage représentent actuellement un montant de 35 €/m³, maîtrise d'œuvre incluse.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Le ramassage des petits fruits ou champignons est toléré pour la consommation familiale.

Il existe sur la forêt 3 concessions de captage de sources et de passage de conduites en parcelles 5 et 26 tarifées à 90 €/an. Par ailleurs, un abri de chasse et le terrain attenant (12 ares) en parcelle 30 sont concédés à titre gratuit au détenteur du droit de chasse pour la durée du bail.

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

La forêt est intégrée dans le lot n°1 de la commune de Rimbach qui a été reloué pour la période 2006 – 2015 à l'adjudicataire sortant. Ce lot fait partie du GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) n° 14. Les caractéristiques du lot sont résumées sur le tableau ci-dessous.

Lot	Surface totale	Surface boisée	Surface soumise	Adjudicataire	Loyer annuel		
					€	€/ha	Prorata surface soumise
1	351 ha	264 ha	253,49 ha	M. Fiesinger Michel à 68530 Buhl	9150 €	26 €/ha	6608 €

La chasse est pratiquée à tir, individuelle (affut ou approche) ou en battues. Les gibiers recherchés sont le chevreuil, le cerf et le sanglier (plus d'attributions de bracelets de chamois actuellement). Les attributions de bracelets et réalisations pour la période 2000 – 2008 sont récapitulées en annexes.

On peut constater que les plans de chasse ne sont généralement pas réalisés en totalité mais plutôt à minima ; c'est notamment le cas pour les chevrettes ou chevrillards.

2.4. ACTIVITES PISCICOLES

Néant pour ce qui est de la forêt.

2.5. ACTIVITES PASTORALES

Le pâturage s'exerce sur les prés de l'Ebeneck qui jouxtent la forêt au niveau des parcelles 1, 2 et 24. L'aménagement de 1984 fait état d'une servitude de passage pour les troupeaux sur la piste formant limite entre les parcelles 2 et 3 pour l'accès aux pâturages en question.

2.6. ACCUEIL DU PUBLIC

L'accès à la forêt est facilité par l'existence de la route goudronnée menant à la ferme-auberge de la Glashutte.

La forêt est fréquentée par des promeneurs ou randonneurs qui empruntent les itinéraires balisés par le Club Vosgien ; le Munsteraeckerle et le col du Judenhut sont notamment des sites très appréciés des randonneurs qui profitent des équipements en place (tables-bancs, abris).

Pour la période hivernale, une piste de ski de fond en provenance de la Route des Crêtes emprunte la piste formant limite entre les parcelles 11-12-13 et 14-15-16. Un itinéraire proposé aux adeptes de la raquette emprunte le même tracé.

Des cavaliers ou VTTistes peuvent également être rencontrés (tolérés sur les voies de plus de 2 m de largeur). Un itinéraire VTT balisé emprunte d'ailleurs le sentier entre le col de Perternit et le Munsteraeckerle.

Voir au paragraphe 3.3. pour le détail des équipements d'accueil existants.

2.7. PAYSAGES

En vision éloignée, la forêt, de par sa situation en retrait dans un fond de vallon, est peu visible des agglomérations ; en revanche, elle est visible en partie de points de vue offerts par la Route des Crêtes depuis le Firstacker ou le Grand Ballon, ou depuis la ferme auberge de la Glasshutte. Il n'y a actuellement pas de point noir à déplorer et les aspects paysagers n'entraîneront pas de contraintes particulières moyennant un étalement des récoltes et du renouvellement et la constitution de peuplements mélangés privilégiant les essences locales.

En vision rapprochée, ce sont les abords des itinéraires ou points fréquentés qui doivent être pris en considération ; là aussi les interventions faites dernièrement vont dans le bon sens et sont à poursuivre : éclaircie dans les jeunes peuplements résineux brisant l'aspect de mur végétal et ouvrant des fenêtres sur les feuillus pittoresques existant en mélange, progressivité des régénérations...

En conclusion, la sensibilité paysagère de la forêt peut être qualifiée de modérée ; elle présente des paysages d'une bonne harmonie et typicité qui pourront être préservés sans difficulté dans le cadre des principes de gestion exposés plus loin.

2.8. RICHESSSES CULTURELLES

La forêt ou son voisinage proche comportent des sites ou vestiges intéressants sur le plan archéologique, historique ou patrimonial.

- **Sites archéologiques**

Dans le secteur du Wustengraben et de la Glashutte furent implantés au début du XVIIIème siècle des hameaux de verriers ; ceux-ci quittèrent dès 1714 la vallée pour s'établir à Uffholtz-Wattwiller. Les abords du chemin de la Glashutte de la parcelle 26 à la parcelle 9 constituent des zones sensibles sur le plan archéologique où des vestiges de l'activité de ces verreries peuvent subsister.

- **Sites et vestiges divers**

- **Fontaine Schlumberger** : aménagée au col du Judenhut en 1895 à l'occasion des noces d'or de Jean Schlumberger par le Club Vosgien de Guebwiller ; à proximité se trouve un abri aménagé par le Club Vosgien également, sur les vestiges d'un abri de la 1^{ère} Guerre mondiale.
- **Oratoire** : à l'entrée du chemin menant au col de Peternit, non loin du CD 51. Un peu plus en amont, au bord du CD, se trouve également une « Grotte de Lourdes ».

- **Vestiges de la guerre de 1914 – 1918** : de nombreux vestiges d'abris bétonnés, galeries creusées à même la roche, tranchées sont encore visibles notamment sur les sommets et lignes de crête (Judenhut, Birckenfelsen, Geisskopf).

2.9. SUJETIONS DIVERSES

La forêt a subi des dégâts de mitraille durant la guerre de 1914 – 1918, alors que le front était stabilisé au Sudel et au Vieil Armand ; les fermes de la Glashutte et de Dieffenbach furent détruites et la population de Rimbach fut évacuée le 14 janvier 1916. La suspicion de mitraille ou de présence de barbelés dans les grumes existe encore actuellement dans les peuplements « adultes » de la forêt, à l'exception des boisements d'épicéa des années 1960 ou des parties régénérées à l'état de gaulis ou jeunesse.

2.10. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

- **POS – PLU** : il n'existe pas de POS – PLU ; une carte communale est en cours d'élaboration.
- **Protection des captages d'eau potable** :

La forêt est concernée par des captages d'eau potable et leurs périmètres de protection. Une copie de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 1975 et la localisation des périmètres de protection figurent en annexe.

- **Natura 2000 Hautes Vosges** :

la forêt est concernée par les zonages de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Hautes Vosges, secteur Grand Ballon instituée en application de la Directive Habitats et par ceux de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Massif des Vosges instituée en application de la Directive Oiseaux. Les cartes reprennent les périmètres ajustés, identiques pour les ZSC et ZPS, qui ont été retenus pour la forêt en groupe sectoriel et devraient être définitivement validés. Les DOCOB sont en cours de finalisation et la démarche Natura 2000 devrait entrer dans sa phase opérationnelle dès 2009 avec l'adoption des chartes et la mise en route des contrats. Les prescriptions de l'aménagement ont intégré ces zonages et les cadrages du DOCOB (découpage en séries, objectifs recherchés et règles d'intervention...).

- **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges** :

La forêt est incluse dans le territoire du Parc. Sur la carte annexée à la charte actuelle, la partie haute du Judenhut est désignée comme espace naturel sensible ; il s'agit sensiblement du même périmètre que celui retenu dans les zonages Natura 2000.

4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, 2010 – 2029.

4.1. EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

Les points forts qui découlent des analyses faites dans les titres précédents sont les suivants :

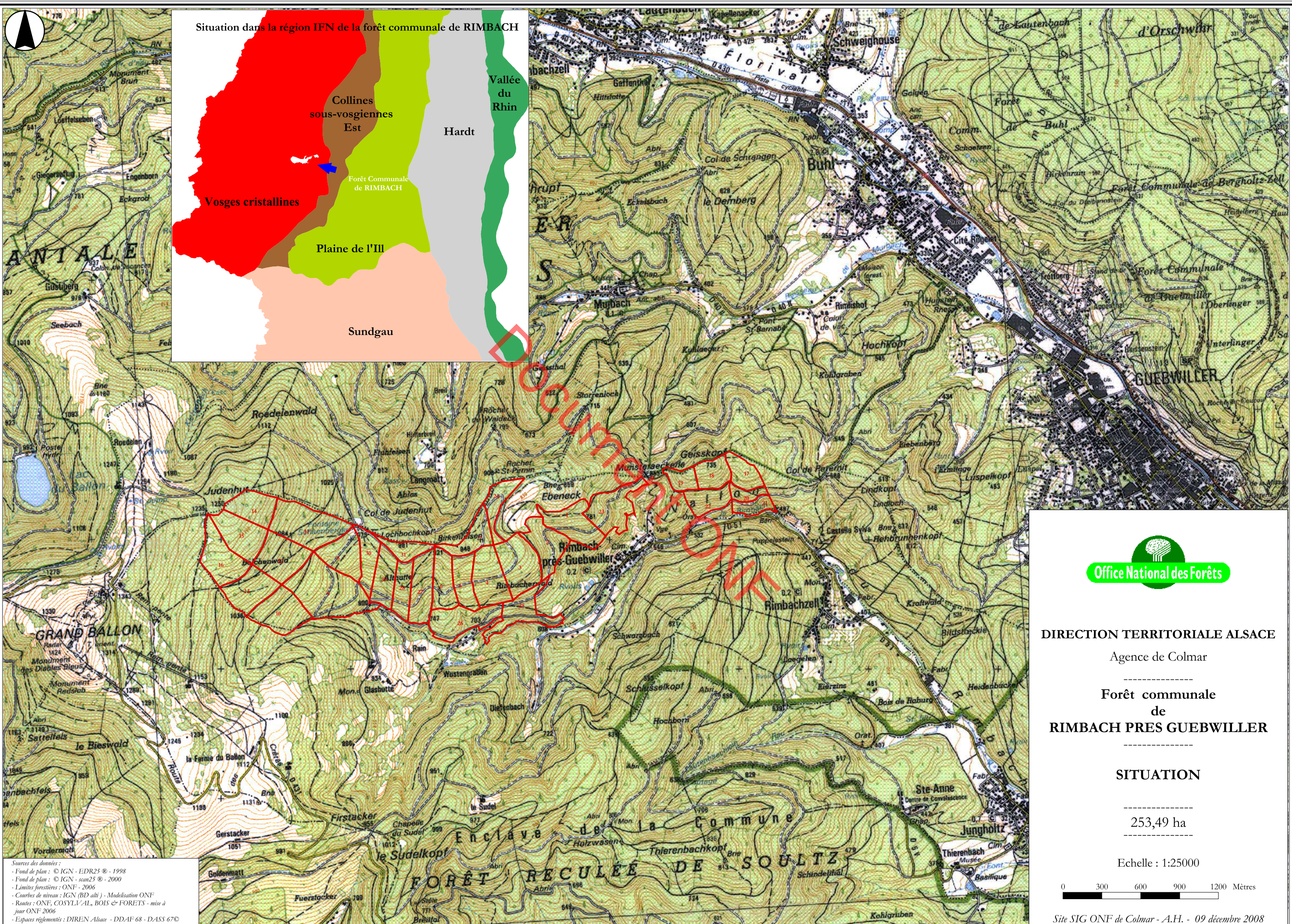
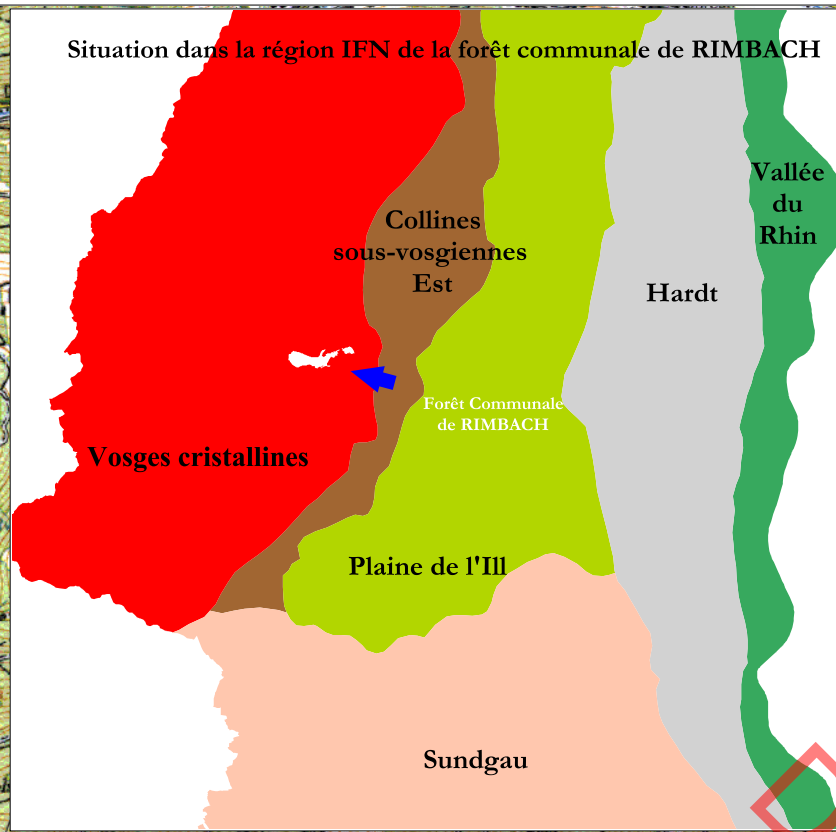
- **En ce qui concerne les peuplements forestiers et les essences :**
 - La forêt présente une **grande diversité en ce qui concerne les types de peuplements** en présence ; les peuplements « adultes » présentent souvent une **grande variabilité des diamètres** des tiges (et des qualités) à laquelle la gestion doit s'adapter : **adaptation des interventions aux structures existantes** (traitement régulier ou irrégulier), **étalement des récoltes** dans le groupe de régénération...
 - On observe un **fléchissement des surfaces régénérées ces 30 dernières années, et une très faible proportion de sapin dans les peuplements de moins de 60 ans** : parallèlement aux récoltes de gros bois en irrégulier ou dans le groupe de régénération, il faudra **veiller à la régénération des peuplements et en particulier du sapin**, qui nécessitera plantations en compléments avec protection contre le gibier ;
 - **Les peuplements artificiels constitués dans les années 1960 à base d'épicéa sont à diversifier progressivement** à l'occasion des éclaircies (favoriser systématiquement les essences autres, en particulier les feuillus quelle que soit leur qualité, apport de lumière favorable à la diversité) et à terme lors de la régénération de ces peuplements ;
 - **Le chêne est à conforter sur les parties collinéennes de la forêt**, où il doit former l'ossature des peuplements.
- **En ce qui concerne les habitats naturels :**
 - Sur le plan général, la forêt est concernée par de **nombreux habitats d'intérêt communautaire** ; la composition des **peuplements « adultes » de la forêt est généralement bien représentative de ces habitats**. Ce bon état de conservation est à préserver en veillant à **privilégier les essences indigènes en station** dans les régénérations, autant que faire se peut par voie naturelle, en constituant des **peuplements mélangés et structurés**, en veillant à **conserver des arbres biologiques, îlots de vieillissement, ...**
 - La forêt présente des **milieux ou habitats particuliers à préserver** (zones humides ou ripisylves, zones rocheuses, frênaies-ébraiaies pionnières) que ce soit dans la gestion courante ou en les incluant dans des sites d'intérêt écologique spécifiques ;
 - La forêt est concernée de manière significative par **les zonages Natura 2000 Hautes Vosges (à la fois ZSC et ZPS) qui couvrent plus de 78 ha** dans la partie altitudinale de la forêt.

Documents cartographiques

- **Plan de situation sur fond IGN au 1/25000^{ème} et situation dans la région IFN**
- **Cartes des stations forestières**
- **Cartes des essences**
- **Cartes des types de peuplements**
- **Carte des surfaces terrières totales**
- **Carte des sensibilités paysagères, éléments remarquables et équipements divers**
- **Carte des périmètres de protection des captages de sources et zonages divers**
- **Carte des périmètres Natura 2000 Hautes Vosges – Secteur Grand Ballon (extraite du Docob)**
- **Carte des habitats naturels (sur périmètre initial de la ZSC Hautes Vosges – extraite du Docob)**
- **Carte d'aménagement avec réseau de desserte**



Situation dans la région IFN de la forêt communale de RIMBACH



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Colmar

Forêt communale de RIMBACH PRES GUEBWILLER

SITUATION

253,49 ha

Echelle : 1:25000



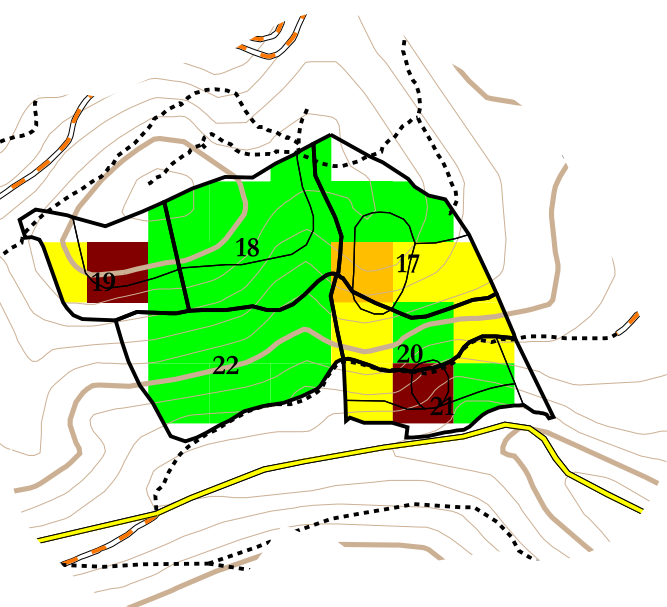
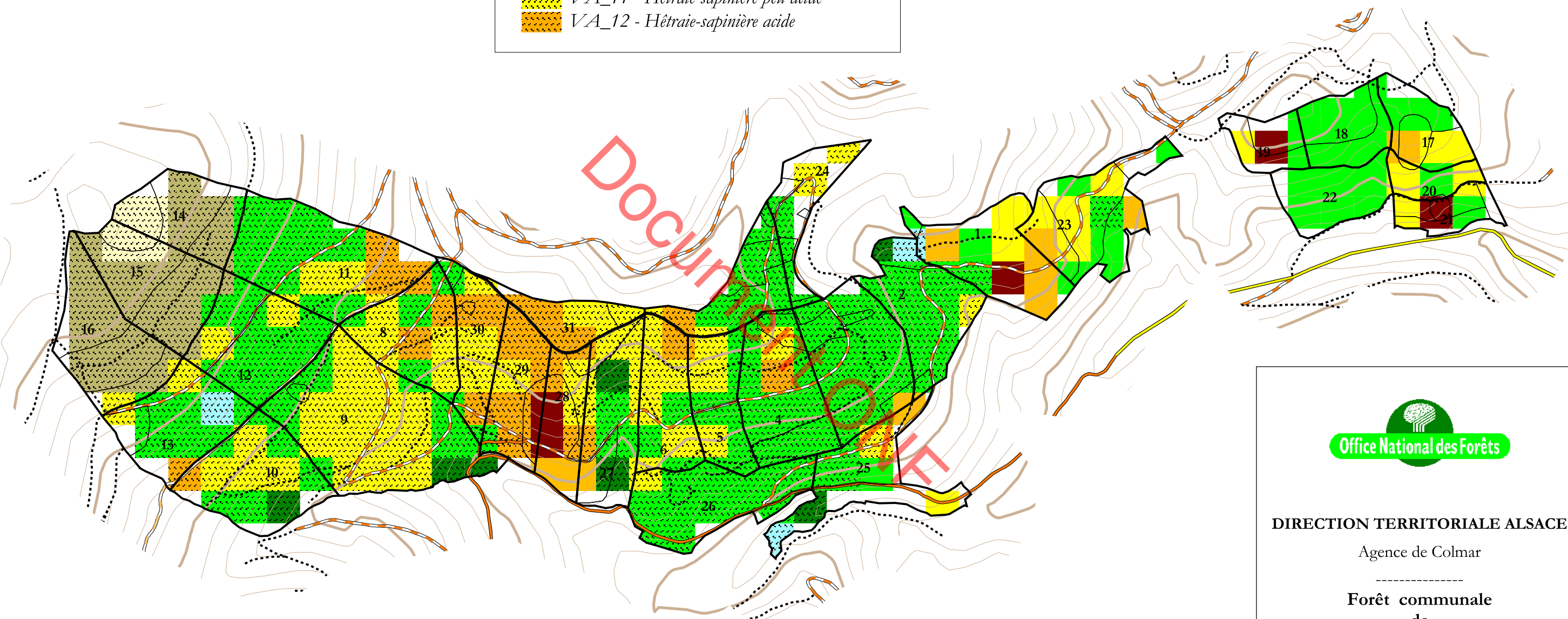
Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 09 décembre 2008

Sources des données :

- Fond de plan : © IGN - EDR25 © - 1998
- Fond de plan : © IGN - scan25 © - 2000
- Limites forestières : ONF - 2006
- Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
- Routes : ONF, COSYLVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
- Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



- Stations*
- VA_I - Chênaie-charmaie assez riche
 - VA_J - Chênaie-hêtraie peu acide
 - VA_K - Chênaie-hêtraie acide
 - VA_M - Chênaie très acide sur sol superficiel
 - VA_3 - Aulnaie-Frênaie humide de vallon
 - VA_6 - Hêtraie sommitale
 - VA_8 - Hêtraie d'altitude acide
 - VA_9 - Hêtraie-sapinière riche
 - VA_10 - Hêtraie-sapinière assez riche
 - VA_11 - Hêtraie-sapinière peu acide
 - VA_12 - Hêtraie-sapinière acide



- ▭ Limites forestières
- Réseau routier*
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route départementale
 - Autres routes revêtues
 - Chemin accessible tous temps
 - Chemin accessible temps sec
 - Chemin non accessible aux grumiers

Sources des données :
 - Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
 - Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
 - Limites forestières : ONF - 2006
 - Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
 - Routes : ONF, COSYLVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
 - Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



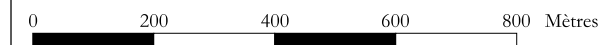
DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 Agence de Colmar

Forêt communale
 de
RIMBACH PRES GUEBWILLER

STATIONS

 253,49 ha

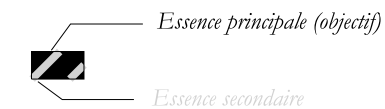
Echelle : 1:12500



Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 08 décembre 2008

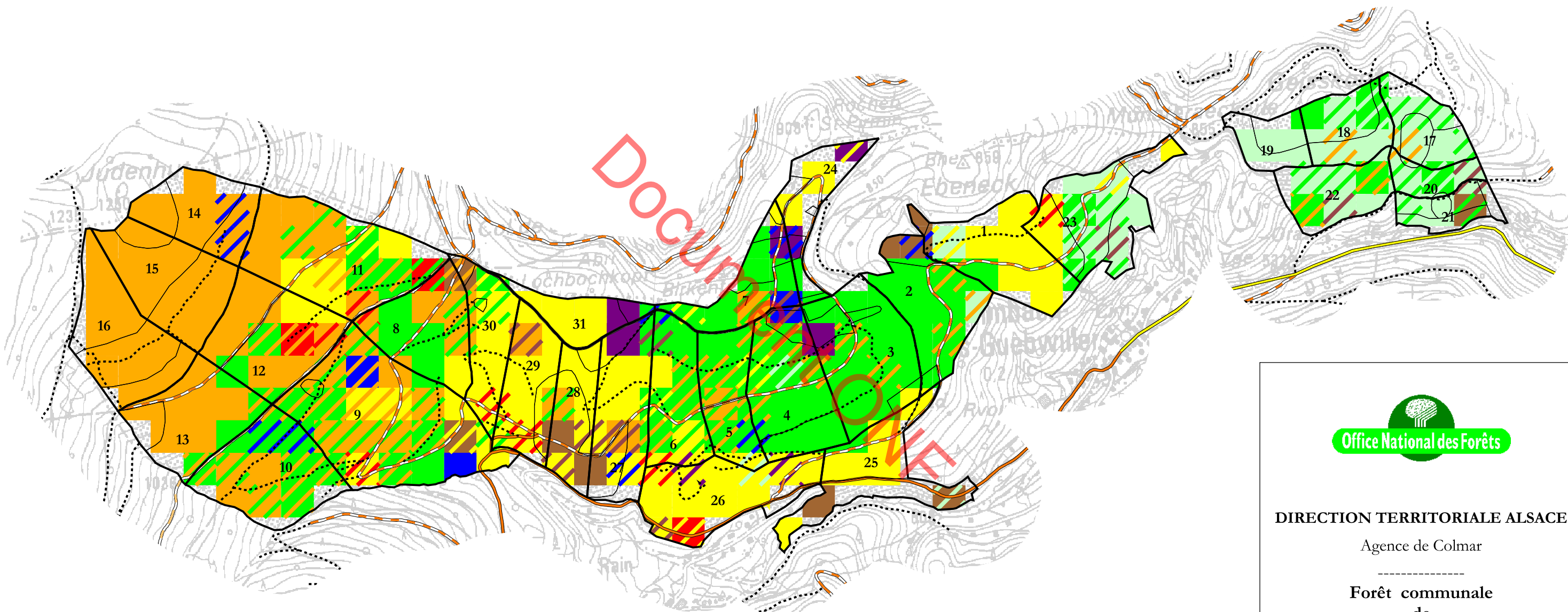


- Essence 1
- Autres Feuillus
 - Chêne
 - Douglas
 - Epicéa Commun
 - Erable Sycomore
 - Hêtre
 - Mélèze d'Europe
 - Sapin Pectiné
 - Pas de données



Essences (objectif) principales et secondaires ont été déterminées en rapport avec la surface terrière relative qu'occupe l'essence dans la placette.

L'ESSENCE SECONDAIRE N'EST REPRESENTEE QUE SI SA PROPORTION EST SUPERIEURE A 20% DE LA SURFACE TERRIERE TOTALE RELEVÉE SUR LA PLACETTE.



- ▭ Limites forestières
- Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route départementale
 - Autres routes revêtues
 - Chemin accessible tous temps
 - Chemin accessible temps sec
 - Chemin non accessible aux grumiers

Sources des données :

- Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
- Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
- Limites forestières : ONF - 2006
- Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
- Routes : ONF, COSYLVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
- Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Colmar

Forêt communale

de

RIMBACH PRES GUEBWILLER

ESSENCES

253,49 ha

Echelle : 1:12500



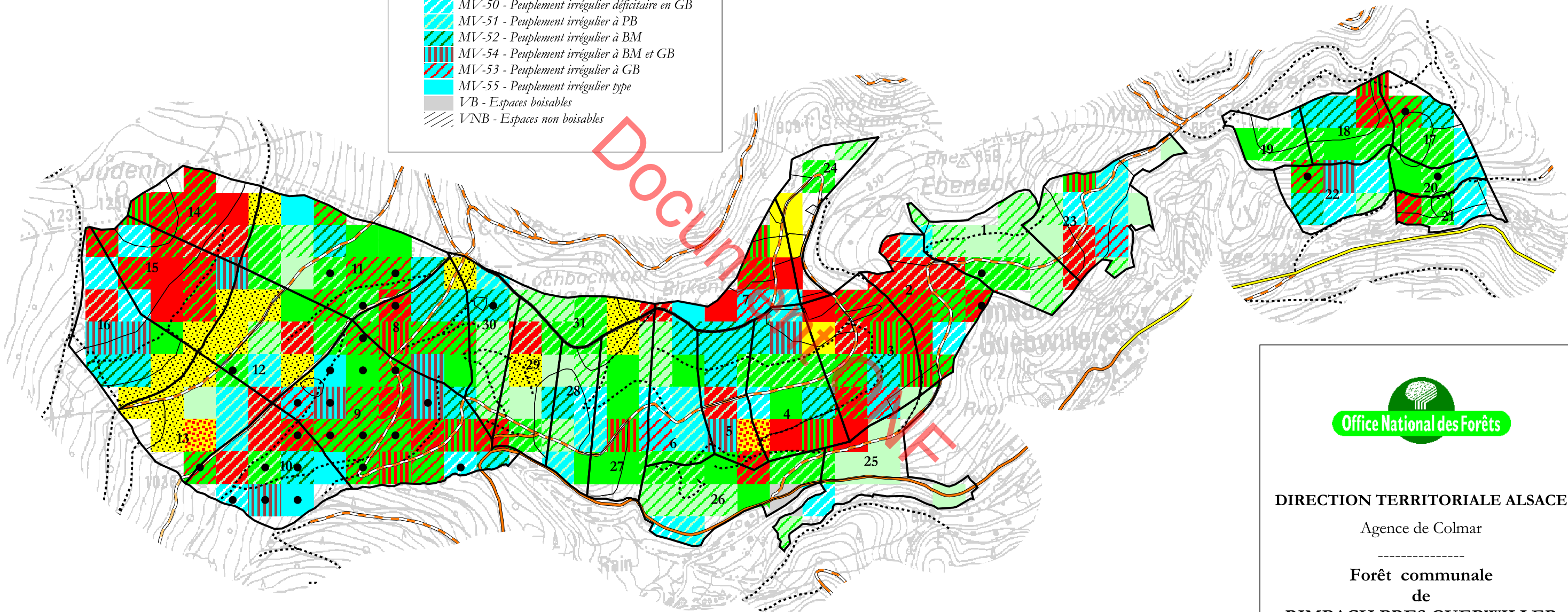


Richesse en perches

● riche

Peuplements

- G-R - Régénération semis à gaulis
- G-G - Gaulis à bas perchis
- MV-C3 - Peuplement clair à GB
- MV-11 - Peuplement à PB
- MV-12 - Peuplement à PB avec BM
- MV-21 - Peuplement à BM avec PB
- MV-22 - Peuplement à BM
- MV-23 - Peuplement à BM avec GB
- MV-44 - Peuplement à BM et GB
- MV-31 - Peuplement à GB avec PB
- MV-32 - Peuplement à GB avec BM
- MV-33 - Peuplement à GB
- MV-50 - Peuplement irrégulier déficitaire en GB
- MV-51 - Peuplement irrégulier à PB
- MV-52 - Peuplement irrégulier à BM
- MV-54 - Peuplement irrégulier à BM et GB
- MV-53 - Peuplement irrégulier à GB
- MV-55 - Peuplement irrégulier type
- VB - Espaces boisables
- VNB - Espaces non boisables



Docu



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 Agence de Colmar

Forêt communale
 de
RIMBACH PRES GUEBWILLER

PEUPLEMENTS

253,49 ha

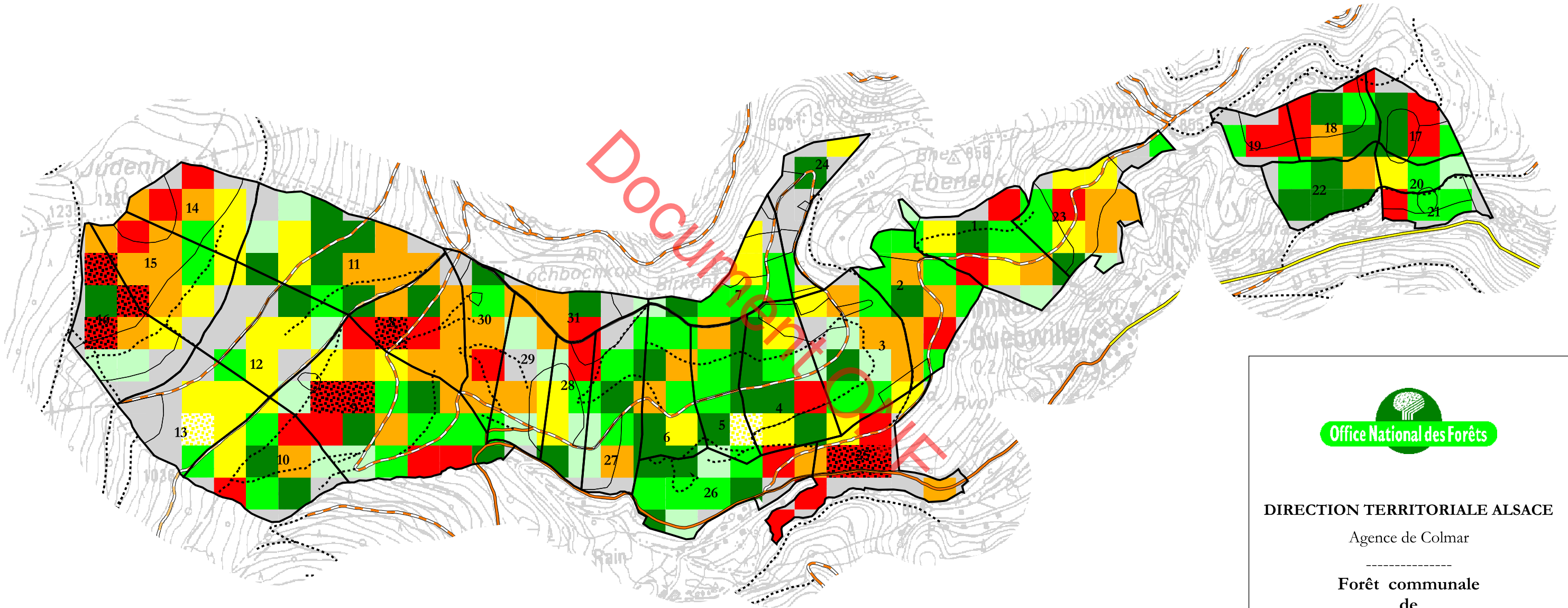
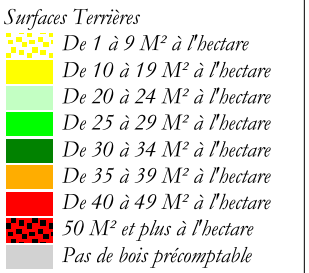
Echelle : 1:12500



Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 09 décembre 2008

- Limites forestières
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Autres routes revêtues
- Chemin accessible tous temps
- Chemin accessible temps sec
- Chemin non accessible aux grumiers

Sources des données :
 - Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
 - Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
 - Limites forestières : ONF - 2006
 - Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
 - Routes : ONF, COSYLVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
 - Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Colmar

Forêt communale
de
RIMBACH PRES GUEBWILLER

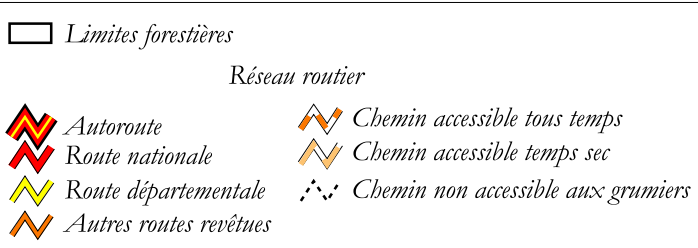
SURFACES TERRIERES

253,49 ha

Echelle : 1:12500



Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 09 décembre 2008



Sources des données :

- Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
- Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
- Limites forestières : ONF - 2006
- Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
- Routes : ONF, COSYLVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
- Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Colmar

Forêt communale
de
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

Sensibilité paysagère
et
équipements

253,49 ha

Echelle : 1:14000



Site SIG ONF de Colmar - MF - 14 janvier 2009

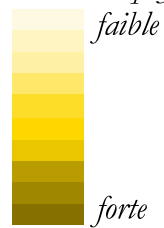
Points de repères :

- Table-bancs, bancs
- Abri
- Abri ouvert
- Eglise, chapelle, oratoire
- Rocher remarquable
- Grotte
- Bunker
- Source, Fontaine
- Résineux remarquables
- Feuillus remarquables
- Sommet

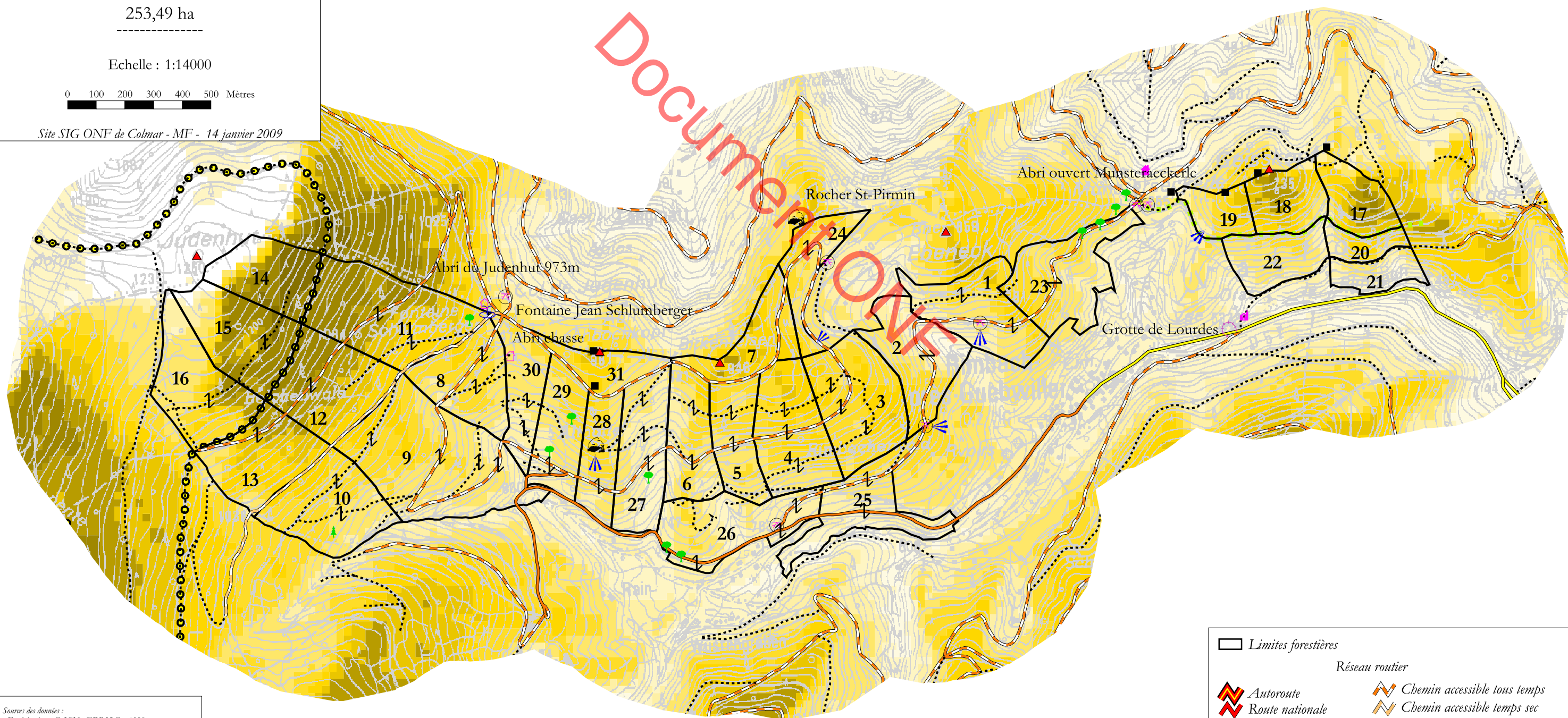
Points de vue

- Sentier VTT
- Piste de ski de fond

Sensibilité paysagère :




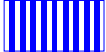




Document ONF

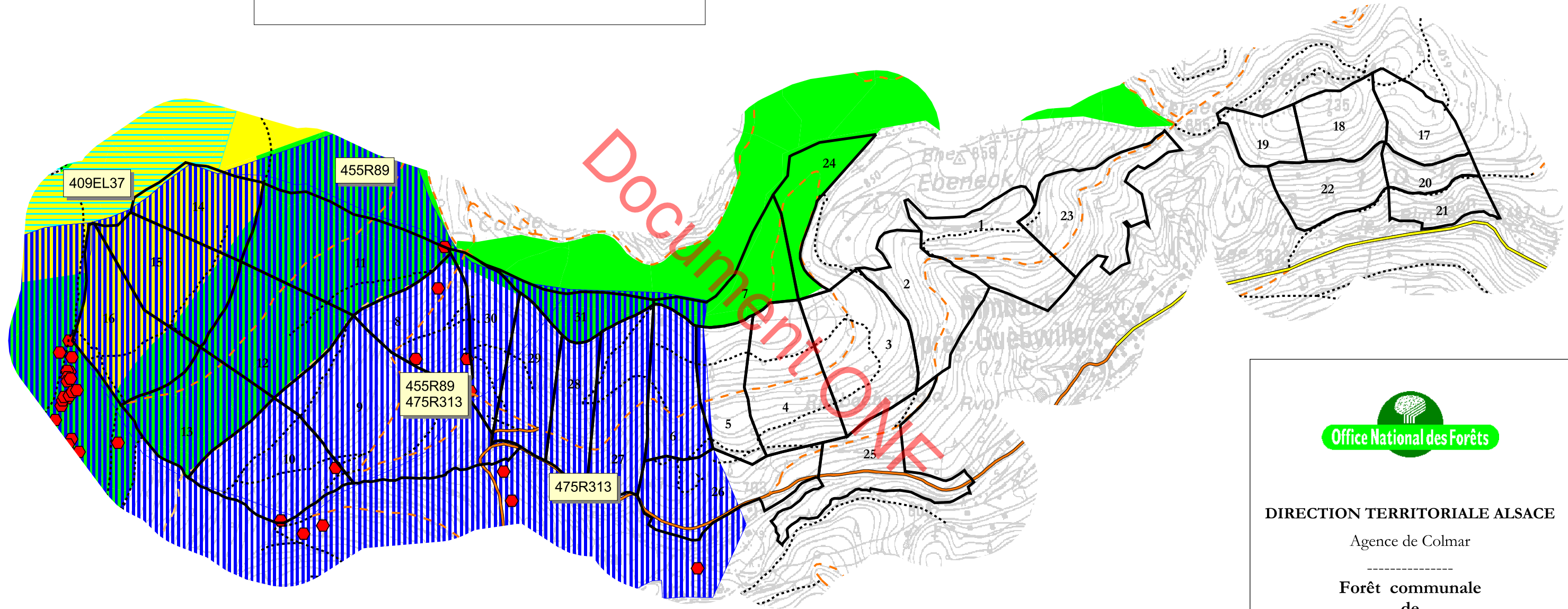










- Limites forestières
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Autres routes revêtues
- Chemin accessible tous temps
- Chemin accessible temps sec
- Chemin non accessible aux grumiers

Sources des données :
- Fond de plan : © IGN - EDR25 © - 1998
- Limites forestières : ONF - 2008
- Routes : ONF, COSYLV'AL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2009



-  Points de captages
-  Périmètres de protection rapprochée
-  Périmètres de protection éloignée
- ZONAGE ZPS "Massif des Vosges"**
-  ROUGE
-  JAUNE
-  VERT



-  Limites forestières
- Réseau routier**
-  Autoroute
-  Route nationale
-  Route départementale
-  Autres routes revêtues
-  Chemin accessible tous temps
-  Chemin accessible temps sec
-  Chemin non accessible aux grumiers

Sources des données :
 - Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
 - Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
 - Limites forestières : ONF - 2006
 - Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
 - Routes : ONF, COSYLV'AL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
 - Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 Agence de Colmar

Forêt communale
 de
RIMBACH PRES GUEBWILLER

Carte des Contraintes
 et
Zonage ZPS

 253,49ha

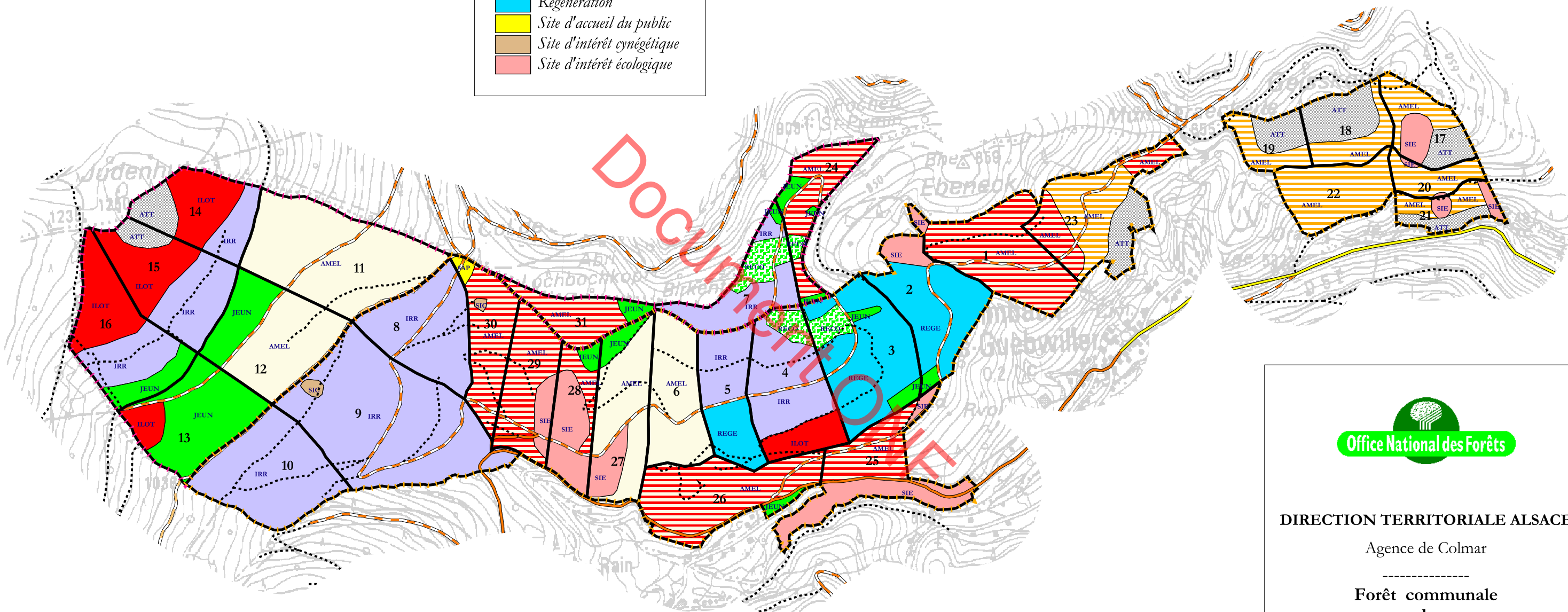
 Echelle : 1:12500





Série1
Série2
Aménagement

- Amélioration - Futaie
- Amélioration - Chênaie
- Amélioration - Perchis
- Attente
- Ilot de vieillissement
- Irrégulier
- Jeunesse
- Reconstitution
- Régénération
- Site d'accueil du public
- Site d'intérêt cynégétique
- Site d'intérêt écologique



Limites forestières

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Autres routes revêtues
- Chemin accessible tous temps
- Chemin accessible temps sec
- Chemin non accessible aux grumiers

Sources des données :
 - Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
 - Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
 - Limites forestières : ONF - 2006
 - Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
 - Routes : ONF, COSYLVAL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
 - Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©



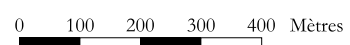
DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 Agence de Colmar

Forêt communale
 de
 RIMBACH PRES GUEBWILLER

Carte d' Aménagement

253,49ha

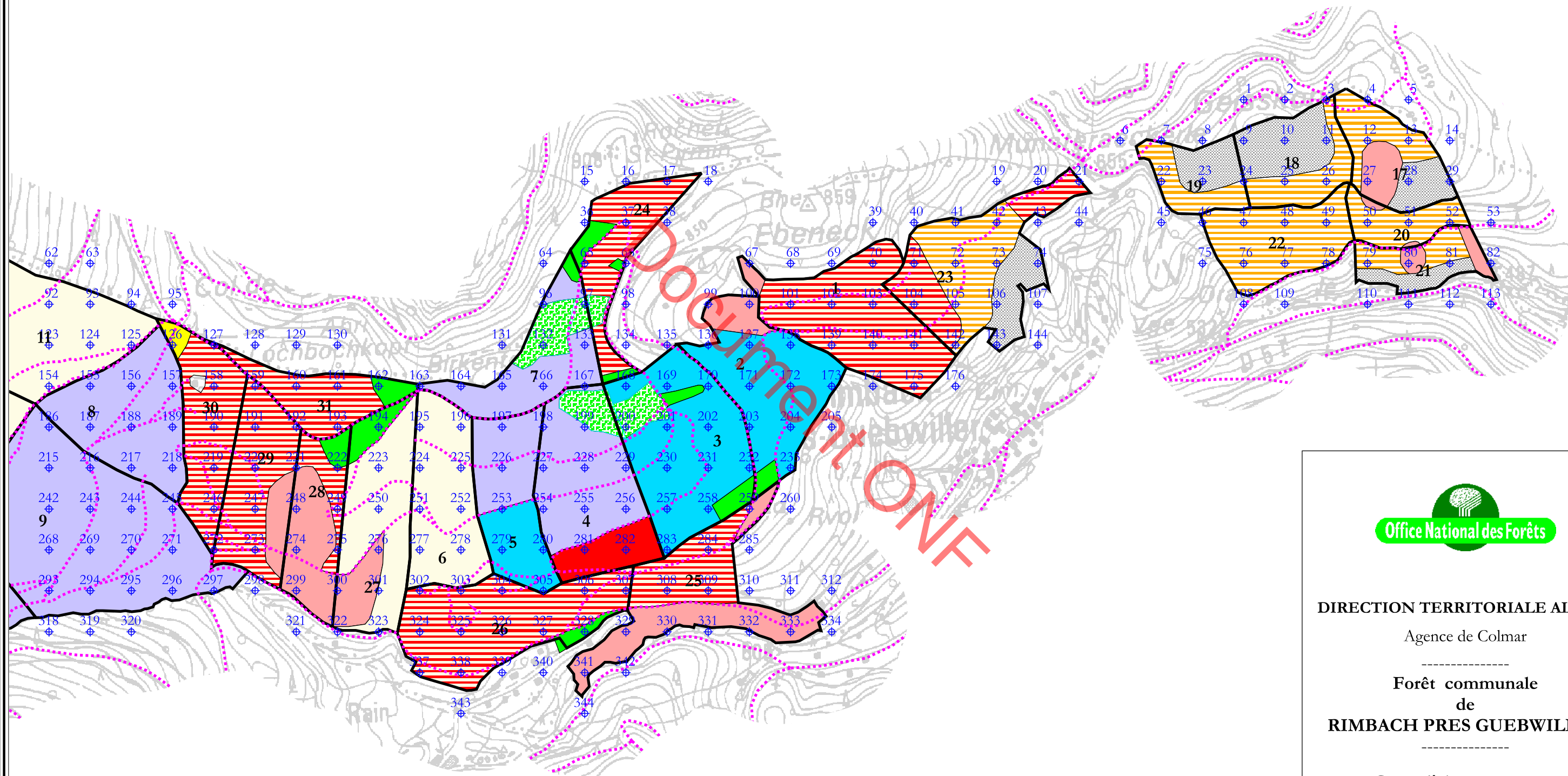
Echelle : 1:12500



Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 06 janvier 2009



- Références trouées
- Aménagement
- Amélioration - Futaie
- Amélioration - Chêne
- Amélioration - Percis
- Attente
- Lot de vieillissement
- Irrégulier
- Jeunesse
- Régénération
- Site d'accueil du public
- Site d'intérêt cynégétique
- Site d'intérêt écologique



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Colmar

Forêt communale
de
RIMBACH PRES GUEBWILLER

Carte d' Aménagement

253,49ha

Echelle : 1:10000



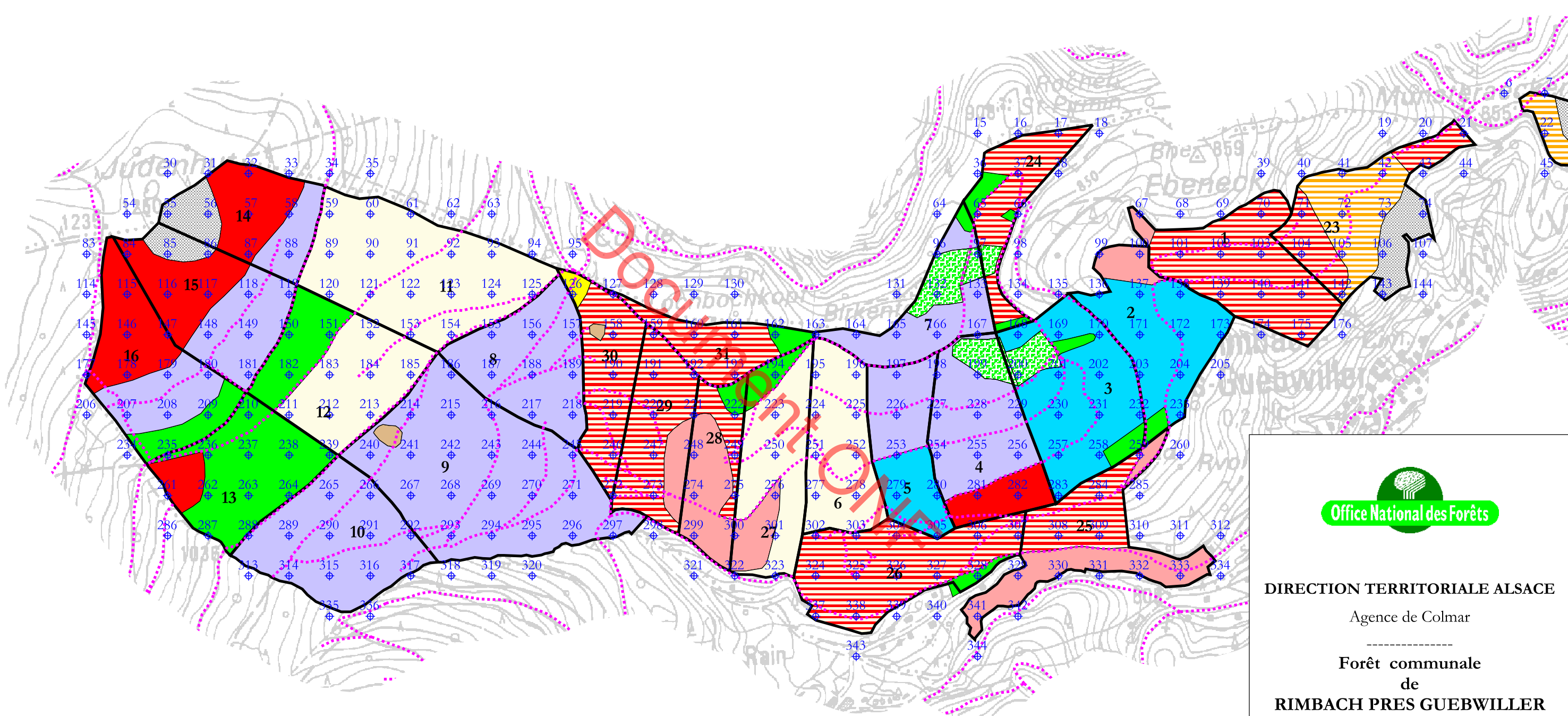
Sources des données :

- Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
- Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
- Limites forestières : ONF - 2006
- Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
- Routes : ONF, COSYLV'AL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
- Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©

Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 02 décembre 2008



- Références trouées
- Aménagement
- Amélioration - Futaie
- Amélioration - Chêne
- Amélioration - Percis
- Attente
- Lot de vieillissement
- Irrégulier
- Jeunesse
- Reconstitution
- Régénération
- Site d'accueil du public
- Site d'intérêt cynégétique
- Site d'intérêt écologique



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

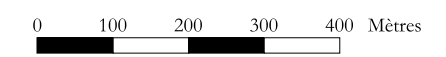
Agence de Colmar

**Forêt communale
de
RIMBACH PRES GUEBWILLER**

Carte d' Aménagement

253,49ha

Echelle : 1:10000



Site SIG ONF de Colmar - A.H. - 02 décembre 2008

Sources des données :
 - Fond de plan : © IGN - EDR25 ® - 1998
 - Fond de plan : © IGN - scan25 ® - 2000
 - Limites forestières : ONF - 2006
 - Courbes de niveau : IGN (BD alti) - Modélisation ONF
 - Routes : ONF, COSYLV'AL, BOIS & FORETS - mise à jour ONF 2006
 - Espaces réglementés : DIREN Alsace - DDAF 68 - DASS 67©